

Match nul des Nordiques

pages 2 et 5

6-3 CONTRE HARTFORD
13 POINTS POUR
MONDOU, TREMBLAY
ET RISEBROUGH

pages 1, 3, 4, 5

TABLOÏD
SPORTS

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

la presse

25 cents MONTRÉAL, LUNDI 30 NOVEMBRE 1981, 97^e ANNÉE, no 283, 60 PAGES, 4 CAHIERS

GRÈVE GÉNÉRALE AUJOURD'HUI

LES MÉDECINS DÉSERTENT LEURS BUREAUX

page A 2

ISOLEZ VOTRE MAISON



LAINES
ISOLANTES
SOUFFLÉES
Tél. 270-8111

L'AFFAIRE DU GUATEMALA

LE PROCÈS DES QUATRE QUÉBÉCOISES COMMENCE SOUS UNE SEULE ACCUSATION

page A 3



photo UPI

NATHALIE WOOD SE NOIE

page A 3

FINANCES PUBLIQUES

LE PLQ A REJETÉ L'IDÉE DE FORGET

■ Ce dernier n'aurait pas quitté la vie politique dans l'immédiat si le Parti libéral avait fait sienne son idée de combattre le gouvernement sur la question des finances publiques, en présentant une solution globale au problème plutôt que de critiquer l'action gouvernementale à la pièce.

page A 8

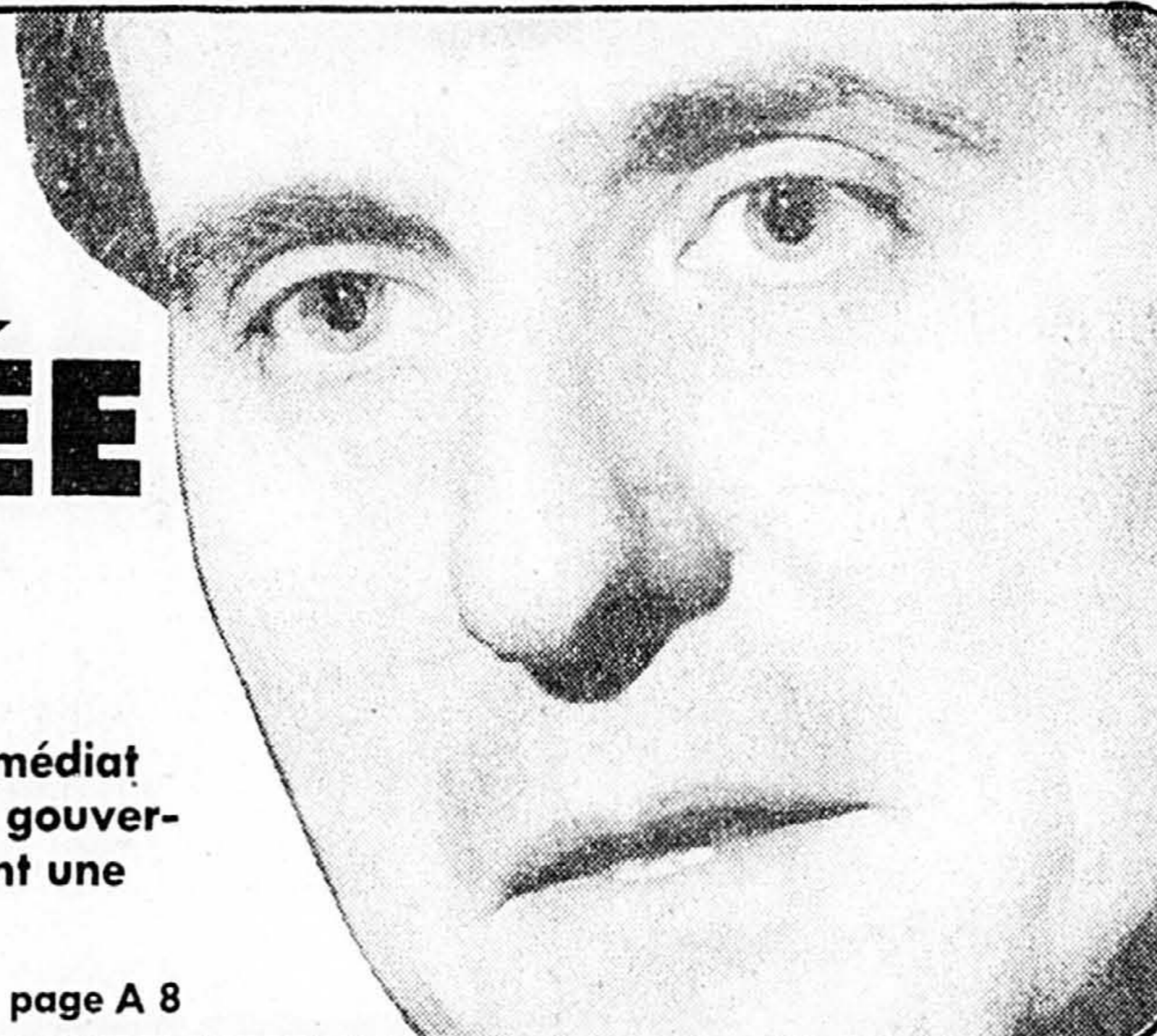


photo Pierre McCann, LA PRESSE

L'ÉCONOMIE

CHAUSSURE: POUR UN MORATOIRE SUR LES QUOTAS

L'HIVER, ÇA COÛTE CHER!

page B 1

SOMMAIRE

Annonces classées: B 8, B 10,
C 8, C 10
Arts et spectacles
— Informations: B 4, B 7
— Horaires: B 6
Carrières et professions: B 3
Décès, naissances, etc.: C 5
Economie: B 1, B 3
Éditorial: A 6
FEUILLETON: B 8
Le monde: A 10
Météo: A 2
Pleins Feux: A 8
Quoi faire aujourd'hui: B 6
Télé-câble: B 4
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: D 1

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées: 18
Mots croisés: 18

ÉDITO

L'ATTITUDE FRONDEUSE DE M. CHRÉTIEN

PAR VINCENT PRINCE

page A 6

LE MONDE

ATTENTAT SANGLANT À DAMAS

64 MORTS, 135 BLESSÉS

RICHARD ALLEN EN «CONGÉ»

page A 10

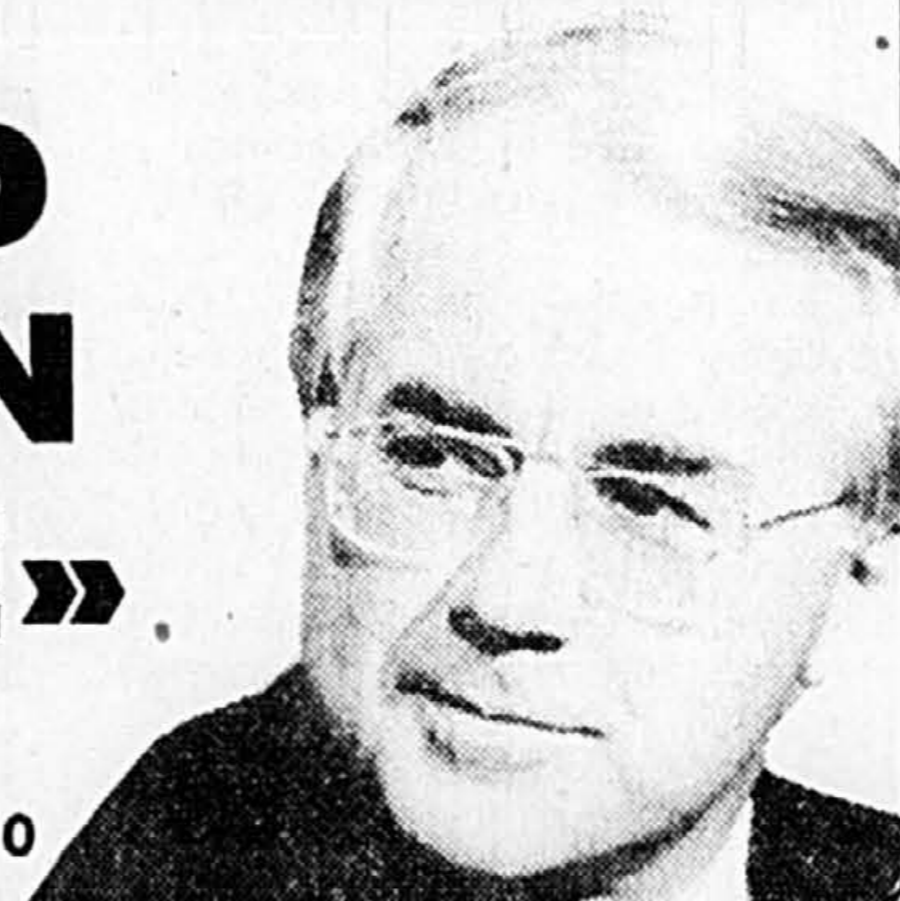


photo PA

CLARK PLAIDE POUR LE QUÉBEC AUPRÈS DES «9»

■ S'adressant à ses partisans hier soir à Montréal, le leader conservateur a demandé aux premiers ministres provinciaux qui ont signé l'accord constitutionnel du 5 novembre avec Ottawa de laisser le parlement fédéral amender l'accord pour rencontrer les objections du Québec.

page A 4



photo UPC

LA GRANDE MAISON

Chrysler Plymouth
à Montréal



LONGUE-POINTE

CHRYSLER PLYMOUTH LEE

7150, boul. LANGELIER (coin Belanger)

TÉL.: 256-5092



HAUSSE DE L'ABONNEMENT PAR PORTEUR

Les coûts toujours croissants de production et de distribution obligent LA PRESSE à porter de \$1.75 à \$2 le tarif d'abonnement hebdomadaire à domicile, par porteur. Cette hausse est la première à intervenir depuis le 8 mai 1978.

Policiers: Hausse salariale de 60% en 4 ans

JONQUIÈRE (PC) — Selon une étude publiée samedi à Jonquière au colloque sur la police municipale, la progression du salaire des policiers au Québec, à l'exception de Montréal, dépasse tous les indicateurs économiques reconnus en matière de négociation salariale.

En outre, la progression des salaires a été plus rapide, au cours des dernières années, que le coût de la vie, que les gains de productivité nationaux et que la progression des salaires des autres travailleurs du Québec et du Canada, qu'ils soient syndiqués ou non.

L'étude, réalisée par M. Jean-Michel Cousineau, professeur adjoint à l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal, est une analyse scientifique basée sur un échantillonnage de 35 municipalités du Québec.

Le document établit que, sur la période 1975-1979, le salaire des policiers municipaux se serait accru de près de 60 pour cent contre 40 pour cent pour l'ensemble des travailleurs québécois, hors de la fonction publique; que leur pouvoir d'achat augmentait de quatre à cinq pour cent, en 1979, alors que l'enrichissement collectif n'était que de 1.5 pour cent; qu'en 1979, l'écart entre le salaire du policier et celui du salarié moyen était de 48 pour cent.

Diplômés de l'U de M sollicités

Plus de 10,000 diplômés et diplômées de l'université de Montréal sont susceptibles de recevoir un appel téléphonique aujourd'hui de la part d'un des 250 bénévoles installés dans les locaux de Téléglobe-Canada pour solliciter leur participation à la campagne de souscription des années 1980, dont l'objectif global est fixé à \$24 millions.

Par ce phone-athon, a indiqué M. André Bachand, un des responsables de la campagne, on espère recueillir \$150,000 en une journée, plus précisément entre 19 h. et 21 h. 30 ce soir.

Cette méthode, importée des États-Unis, est également utilisée sur une petite échelle par l'université McGill. M. Bachand estime qu'elle donne d'excellents résultats. Des statistiques publiées par l'Oncle Sam démontrent que sur 100 appels logés, on rejoint 50 personnes sur-le-champ et, de ces 50 gens, entre 20 et 30 acceptent de contribuer à la campagne de financement.

Les 5,300 omnipraticiens délaissent leur cabinet

MAIS LES SERVICES D'URGENCE SERONT ASSURÉS

Si vous tenez absolument à rencontrer votre médecin aujourd'hui, vous avez peut-être plus de chances de le trouver au «curling» du centre Paul-Sauvé qu'à son bureau.

Mais si vous tombez du troisième, n'hésitez pas à courir à l'urgence de votre hôpital préféré. Tous les services d'urgence des hôpitaux seront ouverts et ne manqueront pas de médecins.

C'est du moins l'assurance donnée hier soir à LA PRESSE par le Dr André Czitrom, président de

la Fédération des médecins et omnipraticiens du Québec, dont les 5,300 membres tiennent des journées d'études à la grandeur de la province aujourd'hui. Les omnipraticiens de la région de Montréal se réunissent au centre sportif Paul-Sauvé.

L'arène de curling comptant 1,200 places, il ne peut donc être question du rassemblement monstre de médecins dont il a été fait état plus tôt, la semaine dernière. «La journée d'étude ne touche que les bureaux de pratique privée, de souligner le Dr Czitrom, c'est une

action très limitée.» Mais ces bureaux comprennent également les «cliniques sans rendez-vous» qui accueillent plusieurs cas d'urgence mineurs.

Les omnipraticiens réclament le retrait du projet de loi 27 modifiant substantiellement les règles du jeu dans le domaine de la santé et des services sociaux. Au cours de la semaine dernière, ils ont tenté d'obtenir l'appui de leurs collègues spécialistes.

Ceux-ci répondaient vendredi par voie de communiquée qu'ils

n'étaient pas enchantés eux non plus de la loi 27 mais qu'ils attendaient la commission parlementaire avant de se manifester. Le Dr Czitrom s'attendait néanmoins à ce qu'individuellement, des médecins spécialistes participent à la journée d'étude. «Je pense qu'il y a des hôpitaux où des spécialistes vont débrayer.» Quant à la Fédération des médecins résidents et internes, elle sera représentée à Paul-Sauvé par son président, le Dr Marc David.

Par ailleurs, dans un communi-

qué émis hier, la Chambre de commerce de la province de Québec dit s'opposer fermement à la grève des omnipraticiens. «La Chambre s'explique mal, y lit-on, comment des professionnels qui veulent, à bon droit, qu'on les considère comme tels puissent utiliser des moyens aussi radicaux.»

La Chambre dit appuyer plusieurs des critiques adressées au projet de loi 27, mais elle se range derrière l'objectif gouvernemental d'assurer des soins médicaux appropriés dans les régions éloignées.



photo Armand Trotter, LA PRESSE

3,000 manteaux retrouvés

Au moins sept personnes, possiblement huit, comparaitront ce matin au Palais de justice de Montréal relativement à un vol de manteaux de cuir pour dames d'une valeur globale d'environ \$250,000, pour y répondre d'accusation de vol qualifié et de recel. La marchandise a été volée le matin du 3 novembre dernier vers 3h en même temps que le camion qui transportait les manteaux à l'angle de Beaubien et Papineau. Le véhicule à l'emploi de la compagnie Opéra Garment Leather affichait l'inscription «Fashion Carries». C'est l'enquêteur Richard Wolfe (à gauche sur la photo en compagnie du sergent-détective Simon Allard) qui a découvert samedi les 3,000 manteaux dans un garage attenant au 2701, chemin du Tremblay, à Longueuil. La veille, le détective Wolfe s'était rendu au marché aux Pucés de Pointe-aux-Trembles, là où un commerçant lui avait offert un de ces manteaux volés. Tout en jasant avec ce commerçant, le limier a réussi à visiter le garage où était stockée la marchandise pour effectuer ensuite la saisie.

La Quotidienne

Tirage de samedi

7-4-4

DEUX MEMBRES D'UN EXÉCUTIF SYNDICAL CONGÉDIÉS

La CSD ouvre une vaste enquête sur les cas de harcèlement sexuel

Des travailleuses de Place Ville-Marie sont victimes de harcèlement sexuel. Bien plus, on a congédié deux membres de l'exécutif du syndicat local CSD, à la suite d'une enquête de cette centrale sur un cas précis de prostitution forcée.

PIERRE BELLEMARE

C'est ce qu'a déclaré samedi le président du syndicat des employés de soutien de Place Ville-Marie, M. Renaud Roy, devant les quelque 500 délégués présents à l'assemblée plénière tenue à Montréal par la CSD et dont le thème était: «Des droits égaux et démocratiques pour tous les travailleurs et les travailleuses.»

M. Roy a évoqué avec précision la façon dont certains contremaîtres, certains gérants de services ménagers et d'entretien se comportent dans l'industrie pour maintenir leur emprise sur les travailleuses, principalement des Québécoises que l'on menace carrément de congédier lorsqu'elles refusent de se livrer aux attentes de leurs supérieurs.

Ce syndicat affilié à la CSD compte environ 300 membres, majoritairement des travailleuses d'origine italienne, portugaise, hongroise et polonaise qui, souvent, ne parlent ni le français, ni l'anglais.

Ce témoignage de M. Roy, relativement lourd de conséquences, se voulait un appui net et concret à la proposition d'une vaste enquête que la CSD entend mener dans le milieu du travail sur le harcèlement sexuel, dont seraient victimes 50 pour cent des travailleuses.

La CSD, représentant 40 pour cent de femmes parmi son membership évalué à 60,000 personnes, est déterminée à vaincre ce «fléau», à commencer par ses propres employés, par le biais de cette enquête (la première d'une telle envergure sur le harcèlement) confiée à ses officiers qui devront être en mesure de fournir leur rapport vers la mi-janvier.

Dans l'hypothèse où l'enquête confirme les appréhensions de la CSD, on demandera alors au ministre de la Justice du Québec de prendre le relais pour ainsi s'im-

pliquer lui-même dans la lutte contre le harcèlement sexuel.

Pour s'assurer la collaboration des femmes, la CSD favorisera à travers ses nombreux syndicats une plus grande accessibilité de celles-ci aux divers programmes de formation de la centrale. En somme, la CSD agit comme si elle voulait être perçue comme la première grande dénonciatrice du harcèlement sexuel subi par les femmes au travail.

Cependant, les congressistes ont adopté une résolution d'un autre ordre et visant essentiellement à démocratiser la gestion des établissements de santé. Par un amendement à la loi 48 (Loi des services sociaux et de santé), le gouvernement devrait restreindre l'«omnipotence» du directeur général au sein des établissements de santé et de services sociaux.

La CSD réclame des mécanismes nouveaux qui permettraient aux syndicats de participer de près au processus de décision, au même titre que les médecins, les chefs d'unité et les autres professionnels de la santé.

surprise de la décision du ministre. C'est un coup de matraque, a-t-elle commenté. Le ministre nous signifie de façon cavalière qu'il se fout des besoins des citoyens et des pouvoirs du conseil d'administration. Il est uniquement préoccupé de diminuer les coûts, peu importe que nous soyons un bon CLSC c'est-à-dire un établissement qui offre à la population les services dont elle a vraiment besoin.

Mme Dostie a rappelé qu'au début, le ministre lui-même a demandé aux établissements de procéder à des compressions sans toucher les services. «Nous l'avons fait et nous avons démontré que nous ne pouvons aller plus loin que \$35,000 de compressions. Nous vivons une véritable dictature avec le ministre.»

PAUL ROY

Samedi après-midi, Chénier et son groupe étaient de retour au Salon du livre. Quand ils se sont pointés devant le kiosque 428, quatre gardes «en civil» les y attendaient. Le directeur général du Salon, Thomas Déry, dit avoir embauché les gardes à la suite de l'incident de vendredi soir pour assurer la sécurité des visiteurs.

Mais les manifestants ont rapidement recommencé à manifester bruyamment et à faire circu-

ler une pétition exigeant l'expulsion du stand de l'Afrique du Sud du Salon du livre. Une première auto-patrouille fut dépeçée à la Place Bonaventure. Les policiers tentèrent en vain de convaincre les manifestants de libérer le passage.

Des renforts arrivèrent et ce fut l'expulsion. Et le brouhaha, des «spectateurs» investissant et tentant de s'en prendre aux policiers; et certains exposants installés près de là, comme les artistes Paolo Noël et Jacques Desrosiers, qui ont écopé des retombées négatives de toute cette affaire, engueulant les manifestants. Chénier fut arrêté une deuxième fois en autant de jours. Les huit furent relâchés quelques heures après leur arrivée au poste 25. Ils comparaitront en Cour municipale le 23 février prochain sous diverses accusations, notamment de méfait public et d'avoir troublé la paix. Trois d'entre eux, dont Chénier, seront de plus accusés d'avoir résisté à leur arrestation.

Entre-temps, les délégués des milieux du textile et de la construction ont surtout mis l'accent sur les retraités qui, disent-ils, seraient moins craintifs, s'ils étaient assurés d'un revenu décent.

«Le régime de retraite doit faire l'objet d'une réforme globale dont l'objectif prioritaire serait de garantir l'accessibilité à la retraite pour tous les travailleurs et travailleuses», ont soutenu certains délégués qui prétendent que seuls les privilégiés ont les moyens de prendre leur retraite. Les gens comme nous, ont-ils ajouté, travaillent le plus longtemps, sachant que ce sera quand même la pauvreté au moment de la retraite.

Ce «message clair» adressé au ministre Denis Lazure comporte trois dispositions précises: un régime de base sur un revenu de retraite égal à 70 pour cent du salaire moyen canadien; la transférabilité des cotisations pour tous les régimes supplémentaires de rentes; l'obligation à tous les travailleurs d'offrir un régime supplémentaire de rentes.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: MINIMUM -7 MAXIMUM: 0
ENSOULEILLÉ AVEC PASSAGES NUAGEUX,
DÉMAIN: ENNUAGEMENT

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-10	-4	Ensol. et pass. nuageux
Outaouais	-7	0	Ensol. et pass. nuageux
Laurentides	-9	-3	Ciel variable
Cantons de l'Est	-9	-7	Nuageux et neige
Mauricie	-10	-8	Nuageux et éclaircies
Québec	-9	-7	Ciel variable
La C. St-Jean	-10	-8	Nuageux et éclaircies
Rimouski	-6	-2	
Gaspésie	-6	-2	
Bas-C. St-Jean	-10	-3	Ciel variable
Sép. Iles	-10	-3	

Canada

	MIN.	MAX.	Aujourd'hui
Victoria	-2	-7	Averses
Edmonton	-10	2	Dégagé
Regina	-9	0	Part. nuageux
Winnipeg	-5	2	Ensoleillé
Toronto	-1	4	Part. nuageux
Fredericton	-7	-3	Nuageux
Halifax	-3	0	Neige légère
Charlottetown	-4	-1	Neige légère
Saint-Jean	-1	-1	Neige

États-Unis

	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.	
Boston	3	6	Nlle-Orléans	19	28
Buffalo	4	5	Pittsburgh	8	12
Chicago	-1	8	San Francisco	8	13
Miami	20	27	Washington	8	11
New York	2	7			

les capitales

	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.	
Amsterdam	1	3	Madrid	3	21
Athènes	10	15	Moscou	-4	0
Acapulco	23	34	Mexico	4	25
Berlin	0	2	Oslo	-4	0
Bruxelles	1	4	Paris	5	7
Buenos Aires	15	24	Rome	8	12
Copenhague	1	3	Seoul	-6	2
Genève	3	6	Stockholm	3	5
Hong Kong	15	20	Tokyo	5	10
Le Caire	14	21	Trinidad	22	31
Lisbonne	6	22	Vienne	3	7
Londres	4	8			

Guatemala: accusation «mineure» retenue contre les quatre Québécoises

LE DRAME VÉCU PAR LES ACCUSÉS POURRAIT PERDURER QUELQUES SEMAINES

Les quatre Québécoises emprisonnées depuis lundi soir dernier par la police du Guatemala doivent comparaître dès ce matin devant le tribunal guatémaltèque afin de subir leur procès sur l'accusation suivante: «Avoir bénéficié d'un acte illégal posé par une tierce personne» lors des

MICHEL GIRARD

démarches effectuées en vue d'adopter les cinq orphelins guatémaltèques qu'elles devaient ramener au Québec.

C'est là la seule accusation que le juge de paix de Guatemala City a finalement retenue contre Mmes Lise Francoeur, Monique Nagown, Simone Bédard et Diana Werminlinger, à la suite d'une enquête préliminaire qui a duré pas moins de 14 heures.

Le juge de paix a par conséquent complètement rejeté les allégations de la police guatémaltèque qui portaient sur l'inculpation de ces Canadiennes dans un présumé réseau de trafic d'enfants guatémaltèques à des fins de marché noir.

C'est ce qu'a confirmé Me Jean Francoeur, précisant que ces renseignements officiels lui ont été communiqués de source officielle au Guatemala. Me Jean Francoeur, dont l'épouse et la belle-mère sont au nombre des accusées pour avoir servi d'escortes à des enfants, est l'avocat qui, de concert avec un confrère guatémaltèque, l'avocat-notaire Edmond Mulet-Lesieur, a fait toutes les procédures légales requises dans les deux pays concernés (le Canada et le Guatemala) pour permettre l'adoption légale de ces cinq orphelins guatémaltèques.

A propos de l'accusation qui pèse sur les Québécoises, Me Francoeur n'a pu se faire préciser ni la nature de «l'acte illégal», ni le nom de la «tierce personne» qui

l'aurait posé, et encore moins de quelle façon les «inculpées» ont pu présumément en bénéficier. Les détails mystères seront dévoilés seulement ce matin lors de l'ouverture du procès.

«Elles sont peut-être traduites devant le tribunal guatémaltèque mais au moins on sait d'ores et déjà que la police du Guatemala n'a pu prouver quoi que ce soit qui pouvait mettre en cause directement leur intégrité, leur bonne foi ni celle de leur famille», a expliqué Me Francoeur avec grand soulagement.

«On a maintenant la preuve que la nébuleuse histoire du trafic

d'enfants n'était qu'une affaire invraisemblable qui n'avait ni queue ni tête.»

Me Francoeur s'est d'autre part fait confirmer que les Québécoises avaient en main au moment de leur arrestation tous les documents légaux requis pour l'adoption des cinq enfants (le contrat d'abandon, l'acte de naissance et le passeport de chaque enfant étaient tous conformes à la loi du Guatemala).

Ces documents portaient tous les sceaux nécessaires tant de la République du Guatemala que de l'ambassade du Canada au Guatemala. L'avocat-notaire guatémal-

tèque Edmond Mulet-Lesieur (lui-même jeté en prison) est bel et bien un membre officiel du collège des avocats et notaires du Guatemala, ce qui lui permettait de faire dans son pays toutes les procédures légales requises.

Les quatre Québécoises devront attendre maintenant la fin de leur procès avant de pouvoir avoir l'espoir d'être libérées (sous surveillance) sous cautionnement. Le juge au Guatemala a quinze jours après un procès pour rendre son verdict. C'est donc dire que le drame vécu par ces Québécoises et leurs familles est bien loin d'être terminé.



Nathalie Wood, à différentes époques de sa carrière. De gauche à droite: en 1947, l'année où elle a joué dans «Miracle on 34th Street» et dans «The Ghost and Mrs. Muir»; en 1957, dans «Bombers B-52»; en 1963, dans «Love with the Proper Stranger» et enfin, en 1978.

DÉJÀ UNE «STAR» ÉTANT ENFANT Natalie Wood se noie à l'île Santa Catalina

LOS ANGELES (AFP) — L'actrice américaine Natalie Wood a été découverte morte hier matin, près de l'île de Santa Catalina, au large de Los Angeles, où elle tournait un film depuis plusieurs semaines.

L'actrice dont le corps a été retrouvé tôt dans la matinée, flottant près d'un bateau gonflable à une soixantaine de mètres du rivage, s'est vraisemblablement noyée.

«Elle est sortie seule en bateau, a glissé, est tombée ou s'est jetée à l'eau», a indiqué la police de Los Angeles qui a retrouvé son corps après sept heures de recherches.

Natalie Wood qui tournait alors avec Christopher Walken dans un film intitulé *Brainstorm*, était allée dîner la veille avec des amis dans le nord-ouest de l'île. Pour revenir, elle a apparemment décidé de prendre un bateau appartenant à son mari, l'acteur Robert Wagner.

La police ignore ensuite ce qui s'est exactement passé. «Il est possible que le moteur du bateau se soit enrayé et qu'elle ait dérivé ou bien qu'elle se soit perdue. Nous ne savons pas», a déclaré la police.

Aucune blessure n'a été constatée sur le corps de l'actrice et le bateau qu'elle avait emprunté était en bon état, a ajouté la police qui a précisé qu'il n'y avait pas de mauvais temps lors de sa disparition.

Natalie Wood avait eu deux filles, Natacha, 11 ans, de son mariage avec le producteur britannique Richard Gregson et Courtney, 7 ans, de son mariage avec l'acteur Robert Wagner.

Natalie Wood avait une longue carrière derrière elle, puis-

qu'elle était déjà une «star» étant enfant. Elle donnait l'impression d'exercer un métier difficile sans effort apparent, contrairement à beaucoup d'actrices pour qui le chemin est chaotique.

Elle n'a pas hésité à abandonner le cinéma pendant plus de deux ou trois ans lorsque sa vie privée le demandait, refusant même certaines récompenses comme pour *Bonnie and Clyde* et *Barefoot in the Park*.

Durant une de ces retraites elle a expliqué: «Je travaille depuis l'âge de cinq ans. J'ai décidé de m'accorder deux ans pour tout simplement vivre. Rattraper le temps perdu. Et j'avais peur de découvrir que je n'avais pas besoin de travailler. Il y a eu un moment où je me sentais totalement perdue lorsque je ne travaillais pas».

Née à San Francisco de parents russo-français, le 20 juillet 1938, elle n'a jamais éprouvé aucune difficulté pour jouer. Ses parents l'ont emmenée au cinéma avant ses premiers pas. La famille a ensuite déménagé et s'est installée à Santa-Rosa, en Californie, et la petite fille, âgée de quatre ans, a émerveillé le réalisateur Irving Pichel qui tournait alors *Happy Land*. Il lui donna ensuite un petit rôle dans *Tomorrow Is Forever* dans lequel elle avait pour parents Claudette Colbert et Orson Welles. C'est alors que la jeune Natacha Gurdin devint Natalie Wood.

Professionnelle

«Elle était tellement bonne qu'elle était terrifiante», a raconté Orson Welles des années plus tard. «Elle était déjà une

professionnelle lorsque je l'ai rencontrée, je pense qu'elle était née professionnelle».

Natalie a continué à jouer les petites filles pendant plusieurs années: dans *Miracle dans la 34e Rue* elle était celle de John Payne, dans *Father Was a Fullback* son papa s'appelait Fred McMurray, dans *Jackpot*, James Stewart. Elle ne devint cependant vraiment une grande vedette que dans *Rebel Without a Cause* où elle était la fiancée de James Dean. Elle joua ensuite dans *Splendor in the Grass* et dans *Love With a Proper Stranger* et dans *Une Chatte sur un toit brûlant*.

Puis Robert Wise lui donna un des rôles principaux de *West Side Story*. Elle tourna ensuite *Gypsy* bien qu'elle n'ait rien d'un «sex-symbol», puis dans *The Great Race* avec Jack Lemmon et Tony Curtis, bien qu'elle n'ait rien d'une actrice comique. Elle épouse Robert Wagner en 1956. Ils font un film ensemble: *All The Fine Cannibals* et divorcent en 1960. Elle entreprend une psychanalyse et épouse le producteur britannique Richard Gregson qui lui donne une fille: Natacha. Elle divorce encore et épouse le danseur Marian Marshall de qui elle a Katharine, sa deuxième fille. En 1972, coup de théâtre: Natalie Wood et Robert Wagner convolent de nouveau. Deux ans plus tard, ils ont une fille, Courtney.

Le 28 septembre dernier, elle avait commencé à tourner *Brainstorm* avec Christopher Walken. Il ne lui restait plus que quelques jours de tournage à faire dimanche lors de son décès.



Le bateau gonflable dans lequel Natalie Wood est montée seule et près duquel on a retrouvé son corps. photo AP



Décision décevante pour l'industrie des boissons alcoolisées

À l'issue de la conférence qu'il prononçait récemment devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal, le ministre Rodrigue Biron, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, révélait aux journalistes que les intervenants de l'industrie des boissons alcoolisées devront se contenter d'une table de consultation en février prochain, en lieu et place du mini-sommet tant espéré.

Cette confirmation du ministre contredit l'espoir qu'il avait laissé planer en octobre, sur les ondes de Radio-Canada, au cours d'un dossier que le radiodiffuseur national avait consacré à la Société des alcools du Québec.

Sans doute argumentera-t-on qu'au-delà de la différence de sémantique, le résultat pratique sera le même. Pourtant, dans les milieux de l'industrie, ce coup de barre apparaîtra tel un recul survenu à la suite de pressions, réelles ou imaginaires, exercées par la SAQ. Car, y dit-on, il y a toute la différence au monde entre être invités à une table de consultation et s'inviter à un mini-sommet qui, outre le ministère responsable, aurait pu également réunir les autres ministères (Agriculture, Finances, Revenu, Justice, Développement économique) impliqués de près ou de loin dans le commerce des boissons alcoolisées.

Je crains donc que la démarche du ministre Biron ne s'avère en définitive totalement inutile. Il est en effet de notoriété publique que les représentants des différentes entreprises de l'industrie des boissons alcoolisées ont une peur bleue d'exprimer leurs véritables idées au sujet de leurs relations avec la SAQ, à cause des craintes, justifiées ou non, de représailles de la part du monopole d'État dont ils sont les fournisseurs captifs. On risque donc d'assister à un autre monologue au cours duquel la SAQ réitérera pour la dixième fois qu'elle fait tout ce qui est dans le domaine du possible pour aider l'industrie locale.

Un mini-sommet aurait en revanche permis au ministre d'évaluer en profondeur l'énorme fossé qui sépare la SAQ de ses fournisseurs et producteurs. Il semble bien que cette occasion quasi historique ne se présentera pas.

Les permis d'alcool

Puisqu'il est question du commerce des vins et spiritueux, autant en profiter pour traiter rapidement de trois autres points portés à mon attention.

Tout d'abord, la Société de promotion vinicole du Québec (Soprov) trouve injuste le règlement sur les permis d'alcool, modifié depuis octobre dit-on.

Soprov cite un exemple, celui du prochain Salon de l'agriculture. Autrefois, un producteur membre de Soprov pouvait obtenir un permis temporaire pour vendre du vin au verre pendant les 10 jours du salon, ce qui s'avérait un excellent médium promotionnel. Or, à la suite des modifications apportées au règlement, l'article 20 exclut les commerçants, et il a fallu faire une entorse au règlement pour que la coutume de vendre du vin au verre se perpétue au Salon de l'agriculture, à la condition que Soprov serve d'intermédiaire pour l'obtention des permis.

Soprov accepte mal aussi que ses membres soient obligés de demander un permis pour chaque emplacement occupé par l'un de ses producteurs-membres, alors que tous les producteurs d'un pays donné (citons l'exemple de la Sopena pour la France) peuvent se retrouver à l'intérieur d'un seul kiosque et partant se contenter d'un seul permis.

La solution consisterait évidemment à favoriser un regroupement de tous les producteurs québécois à l'intérieur d'un même kiosque. Mais, rétorque Soprov, les vins québécois sont vendus au Québec (un marché parmi tant d'autres pour les producteurs français par exemple) à 99 pour cent près, et les producteurs se doivent de profiter au maximum de toutes les occasions qui se présentent de promouvoir leurs produits.

Deuxième point. Un lecteur de cette chronique trouve malhonnête l'attitude de la SAQ de ne pas indiquer sur les bouteilles de «Momessin Export» et de «Réserve des moines» que ces produits sont effectivement embouteillés par la SAQ. C'est la même chose pour les «cuvées spéciales» dont, dit-il, les étiquettes sont de surcroît très prétentieuses.

Tout en confirmant que tel était le cas, le porte-parole Claude Marier, de la SAQ, rétorque que rien n'oblige la SAQ à indiquer que la société embouteille ces vins. Cette réponse ne satisfait pas, et peut-être que l'Office de la protection du consommateur devrait y regarder de plus près...

Troisième point. Sachant que j'aime bien faire des comparaisons entre les prix de la SAQ et ceux de certains États américains, c'est avec fierté que l'ami Marier m'a fait parvenir une comparaison des prix du Liquor Control Board of Ontario et de la SAQ. Et effectivement, les 28 produits vinicoles de la liste sont tous moins chers au Québec qu'en Ontario, de 30,3 pour cent pour l'ensemble de ces produits. Les Québécois se consolent donc de constater qu'il existe au Québec au moins une taxe déguisée qui soit plus basse qu'en Ontario!

ÉTATS-UNIS Plus de sexisme dans la messe

NEW YORK (AP) — «Ceci est mon corps livré pour vous et pour tous les hommes... Ceci est mon sang versé pour vous et pour tous les hommes», dirait, jusqu'à présent, le prêtre américain au moment de la Consécration.

Il dira désormais: «Livré pour vous et pour tous» et «versé pour vous et pour tous».

La modification, soumise à Rome, vient d'être approuvée et est applicable immédiatement aux États-Unis.

Selon le père Thomas Krosnick, secrétaire de la commission de liturgie de l'épiscopat, la modification reflète le rôle nouveau de la femme dans la société américaine, dont l'Église a conscience, et rend la formule consécrationnaire moins discriminatoire.

Beaucoup de gens, en effet, jugeaient le terme «hommes» discriminatoire, a-t-il dit, et les évêques ont estimé qu'il était inutile au texte.

Strip-tease incendiaire

JOHANNESBOURG (AFP) — Une strip-teaseuse sud-africaine a été transformée en torche humaine, vendredi soir, au cours de son spectacle d'avalanche de feu, dans un hôtel de Johannesburg.

Mme Sheila Treister, 28 ans, était en pleine action, d'immenses flammes jaillissant de sa bouche tandis qu'un python s'enroulait langoureusement autour de son corps, lorsque les cheveux d'un spectateur assis près de la scène ont légèrement pris feu.

Le spectateur s'est emparé d'un bol d'alcool à brûler, qu'il avait pris pour de l'eau, et l'a projeté en direction de l'avalanche de feu qui s'est transformée en quelques secondes en torche vivante.

Mme Treister est traitée à l'hôpital pour des brûlures au second degré. Le python est sorti indemne de l'accident.

Douze morts sur les routes du Québec

Douze personnes sont mortes de façon accidentelle sur les routes du Québec au cours du week-end, a-t-on indiqué hier à la S.Q.

Vendredi, vers 18h00, M. Laurent Girard, âgé de 65 ans, de Saint-Tite, est mort après avoir été happé par un véhicule sur la route 153, à Saint-Tite.

Samedi, vers 00h25, M. Douglas Kilby, âgé de 41 ans, d'Ottawa, est décédé lors d'une collision frontale sur la route 105, près de l'entrée nord du village de Bouchette. Vers 05h00, Roger Blais, âgé de 21 ans, domicilié à la base des Forces armées canadiennes de Bagotville, est mort après avoir perdu le contrôle de son véhicule sur une route secondaire de Saint-Gilles, comté de Lotbinière. Vers 11h10, M. Hector Label, âgé de 55 ans, de Trois-Rivières, a péri dans une collision frontale sur la route 265, à Saint-Ferdinand, comté de Frontenac.

Samedi également vers 13h15, M. Gaétan Gagné, âgé de 34 ans, de Braykoville, comté de Lévis, a perdu la vie lors du dérapage de son véhicule sur la rue de l'Église, à Saint-Jean-Christophe. Vers 16h30, M. Donald Burton, âgé de 33 ans, de Glenora, Ontario, dans une collision frontale entre deux véhicules sur la route 340, à Saint-Clet. Vers 22h55, M. Raymond Desmeules, 41 ans et M. Jean-Louis Harvey, 50 ans, tous deux de Saint-Bernard-sur-Mer, sont morts sur le coup lors d'une collision frontale sur le chemin de l'Île-aux-Coudres.

Finalement, hier, vers 21h15, une collision entre deux véhicules a fait quatre morts, sur la route 204, à Saint-Aubert, comté de l'Islet. Les victimes sont M. Daniel Bélanger, 34 ans et Denis Richard, 45 ans, de Sainte-Foy et Bernard Bélanger, 21 ans et Lise Pelletier, 22 ans, domiciliés à Cap Saint-Ignace, comté de Montmagny.

Un mort bien vivant

GLENDALE (AFP) — Un agent immobilier de Glendale (Arizona) a eu la surprise d'apprendre par un ami, venu présenter ses condoléances, qu'on le croyait mort.

L'avis de décès de George LePERT (59 ans), oeuvre d'un mauvais plaisant, avait été publié dans le journal local. Une vingtaine de personnes s'étaient par ail-

leurs présentées à l'église indienne pour la cérémonie funèbre.

M. LePERT a pris la chose avec philosophie: «Je me demandais parfois combien de personnes assisteraient à mon enterrement. Maintenant, je n'ai plus besoin de me poser la question, a-t-il déclaré, ajoutant: depuis l'avis mortuaire, j'ai retrouvé des amis avec lesquels je n'avais pas parlé depuis dix ans».



Escapade à New York

Le premier ministre Trudeau a quitté samedi soir la discotheque Xenon de New York en compagnie du cinéaste italien Sergio Leone (au centre) après avoir dansé presque toute la soirée avec une jeune femme identifiée seulement sous le nom de «Milly» (à droite).

photo AF

Le PLQ s'oppose à la comparution d'un journaliste à l'Assemblée

■ QUEBEC (PC) — Si le ministre Claude Charron veut faire comparaître un journaliste devant une commission parlementaire de l'Assemblée nationale, il ne jouira pas de l'appui des libéraux dans sa démarche.

Le chef de l'opposition libérale, M. Claude Ryan, a «mis en garde» M. Charron contre un tel recours, jeudi soir.

Se portant pour la première fois à la défense des journalistes depuis qu'il est devenu chef libéral

en avril 1978, M. Ryan a soutenu que citer un journaliste devant un tribunal institué par l'Assemblée nationale «serait créer un précédent dangereux».

«J'espère que justice sera faite par les voies régulières dont on peut amplement se servir sous le système que nous avons», a dit M. Ryan, en faisant allusion aux nombreux recours dont M. Charron dispose s'il veut protester contre les propos d'un journaliste.

Parmi ces recours, on pourrait citer une poursuite pour libelle devant les tribunaux ou une plainte devant le Conseil de presse du Québec.

Clark prie les «9» de l'aider à rallier le Québec à l'accord

■ Le chef du Parti progressiste-conservateur, M. Joe Clark, a demandé hier, aux premiers ministres provinciaux qui ont signé l'accord constitutionnel du 5 novembre dernier avec le gouvernement fédéral de laisser le parlement fédéral amender l'accord pour rencontrer les objections du Québec.

MICHEL C. AUGER
de la Presse Canadienne

«Personne ne veut rompre l'accord constitutionnel, mais je suis certain que les premiers ministres provinciaux voudront que le parlement du Canada prenne ses responsabilités afin que le Québec devienne partie à cet accord», a déclaré M. Clark devant un millier de partisans conservateurs lors d'un dîner-bénéfice à Montréal.

M. Clark réagissait à un message télex du premier ministre William Bennett de la Colombie-Britannique qui demandait au parlement de ne pas adopter d'autres amendements à l'accord constitutionnel du 5 novembre.

Pour le chef conservateur, il est essentiel d'amender l'accord sur la question de la compensation financière en cas de retrait d'une province d'un amendement constitutionnel et sur la question du droit à l'enseignement des minorités pour que le peuple du Québec «et, si possible, son gouvernement» appuie la résolution constitutionnelle.

Le chef de l'Opposition a rappelé que le Québec n'aurait jamais signé l'accord d'avril dernier avec sept autres provinces si une compensation financière ne lui était pas assurée s'il choisissait d'exercer son droit de retrait, et que c'était à l'initiative du premier ministre fédéral Pierre Trudeau que cette clause avait été retirée de l'accord de novembre.

«Le parlement doit modifier dès maintenant cette clause», a souligné M. Clark, puisque cela sera extrêmement difficile de la faire après le rapatriement de la constitution.

M. Clark a déclaré que son parti



Brian Mulroney, responsable du succès du dîner d'hier à Montréal, accueille le leader Joe Clark.

photo CP

travaillait sur un autre amendement à la résolution constitutionnelle sur la question de la langue d'enseignement des minorités.

Il a qualifié de «timidement positif» la réponse que lui a fait parvenir le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, sur ce sujet, mais bien que la tâche sera difficile, M. Clark croit que «les bases d'un arrangement raisonnable existent».

Le chef conservateur a soutenu qu'il allait de l'intérêt de tous les Canadiens que le parlement fédéral fasse tout ce qui est possible pour que le Québec accepte la réforme constitutionnelle.

Le plus mesquin de notre époque
M. Clark a, cependant, consacré la majeure partie de son discours à l'économie et à une critique en règle du budget du ministre des Finances Allan MacEachen. «Ce budget est le plus mesquin

et le plus injuste de notre époque», s'est écrié M. Clark.

Selon lui, ce budget est inacceptable parce que le gouvernement prêche l'austérité alors que ses revenus augmenteront de 43 pour cent au cours des deux prochaines années et qu'il prend pour acquis que les citoyens sont des tricheurs et non pas les bâtisseurs de ce pays.

Pour M. Clark, le ministre des Finances n'a fait que fermer au nom de l'équité les échappatoires fiscales que ses prédécesseurs avaient créées en les appelant des stimulants fiscaux.

Ce budget augmente également les impôts de 110.000 Québécois qui sont le chef de familles monoparentales et de 325.000 ménages où les deux conjoints travaillent, a soutenu M. Clark.

«Ce budget promet une croissance réduite, un taux d'inflation plus élevé et un taux de chômage plus élevé. Ce budget est la meilleure recette pour une récession», a-t-il conclu.

NOTES POLITIQUES

La soirée Mulroney



Jacques Bouchard

du Ralliement créditiste, plusieurs ont dit espérer qu'une réunion de ces groupes pourrait éventuellement avoir lieu, sous peu, afin de favoriser la naissance d'un parti conservateur provincial...

Cette idée n'était cependant pas partagée par tout le monde, notamment par l'ex-ministre des Finances de l'Union nationale, Mario Beaulieu.

Une réunion du NPD qui ne donne pas grand espoir

Le congrès de l'aile québécoise du Nouveau Parti Démocratique, qui a réuni 87 délégués, à Montréal, ce week-end dernier, ne semble pas non plus indiquer que cette formation politique réalisera des gains dans la Belle province éven-tuellement.

Ce groupuscule de délégués a refusé tout renouveau. L'équipe proposée par le président sortant, Jean-Denis Lavigne, a été reconduite en bloc.



Jean-Claude Bohrer (à gauche) a été défait par une voix seulement par Jean-Denis Lavigne au poste de président.



Ce dernier, selon son adversaire Jean-Claude Bohrer, qui était trésoirier sur l'exécutif sortant, a été élu avec une voix de majorité seulement. C'est sans doute pour cette raison, que la direction du NPD-Q. a refusé systématiquement de donner les résultats de l'élection aux médias d'information, sous prétexte de préserver l'unité du parti. On peut se demander, en raison du résultat du vote, à quoi on voulait faire allusion...

Bohrer, ainsi que plusieurs de ses supporters, ont refusé des postes de consolation qui leur étaient offerts comme conseillers à l'exécutif et au Conseil fédéral.

C'est donc plus divisées que jamais que les troupes du NPD-Q se sont quittées, hier soir, alors que les colistiers de Lavigne, ce dernier tant considéré comme modéré social-démocrate, ont été élus. Pour les cinq postes à la vice-présidence, il s'agit de William Roberts, Roger Roy, Jan Ethier, Lorne Brown, Maria Peluso, la seule candidate de l'équipe Bohrer, a pu accéder au cinquième poste de vice-président.

Par ailleurs deux autres membres de l'équipe Lavigne, Daniel Vachon et Jacques Jobin, ont été élus respectivement aux postes de secrétaire et de trésorier.

Visiblement dégoûté par la situation, Jean-Claude Bohrer a pour sa part décidé de s'occuper dorénavant de ses affaires personnelles, et de laisser tomber, dans un premier temps, son action politique au sein du NPD.

L'équipe de Bohrer, qui était considérée comme celle émanant du milieu montréalais, alors que celle de Lavigne était perçue comme celle de la province, a donc mordu la poussière de la plus belle façon.

CONSTITUTION Le NPD-Québec presse Lévesque de rouvrir les négociations

■ Déterminé à s'orienter vers une action plus concrète sur la scène politique provinciale, d'abord en s'impliquant dans les grands dossiers socio-économiques et politiques et éventuellement comme parti provincial, le NPD-Québec a voulu consolider ses assises constitutionnelles au cours de son huitième congrès tenu à Montréal en fin de semaine.

FRANÇOISE CÔTÉ
de la Presse canadienne

Réitérant son adhésion au droit à l'autodétermination pour le Québec, l'une des principales résolutions stipule que «pour être légitime, toute entente constitutionnelle doit recevoir l'assentiment du gouvernement du Québec. Le NPD-Québec presse donc le gouvernement du Parti québécois de continuer les négociations afin de régler les trois points actuellement en litige et d'obtenir la reconnaissance de l'égalité de nos peuples fondateurs dans une fédération du type fédératif».

Les délégués au congrès ont déploré que les jeux soient faits actuellement au sujet de la résolution constitutionnelle sans que la dualité culturelle du pays y ait été reconnue. Au cours des discussions, on avait suggéré que le NPD-Québec se fasse le promoteur d'une conférence bi-nationale, c'est-à-dire une sorte d'États généraux des deux nations, afin d'amener les parties au dialogue et pour assurer une meilleure compréhension mutuelle et une acceptation du principe de l'égalité des deux peuples fondateurs.

Scène provinciale

La résolution portant sur l'implication du NPD sur la scène provinciale a été référée au conseil provincial. Elle demande à l'exécutif de former un mouvement de promotion de la sociale-démocratie au Québec, qui, dans un premier temps, chercherait à

identifier ses alliés et ensuite viserait à établir «une véritable voix sociale-démocrate extra-parlementaire au Québec.»

Par ailleurs, une autre résolution, celle-ci adoptée directement par le congrès, propose la formation d'associations de comités, dont on voudrait doubler le nombre au Québec. Lors de la dernière élection fédérale, le NPD s'est classé bon deuxième dans 37 des 75 comtés au Québec, dont six à Montréal. Il a de plus doublé son vote populaire qui a atteint près de 275.000 voix.

La même résolution propose que l'on prépare un document de travail qui pourrait s'intituler «Bâtir un Québec socialiste», qui pourrait servir de base pour les interventions du NPD-Québec tant au provincial qu'au fédéral.

Sur le plan économique, le NPD-Québec s'est prononcé en faveur de la nationalisation «comme instrument privilégié pour intervenir dans les secteurs industriels, financiers et énergétiques». Au Québec, «un gouvernement néo-démocrate suscitera un effort collectif de rationalisation et de planification et il mettra tout en oeuvre pour concrétiser une politique économique québécoise dans le respect des principes du fédéralisme coopératif et des aspirations démocratiques des travailleurs».

Le parti a exprimé sa «volonté de mettre les multinationales au service des Canadiens». Pour ce faire, le NPD, plutôt que de rechercher des retombées immédiates de courte durée, comme le font les libéraux et les conservateurs, «exigerait que la multinationale bénéficiaire du contrat transfère à la filiale canadienne un mandat exclusif pour la mise au point et la diffusion mondiale d'une gamme de produits à haute technologie.»

«En fait, sous un gouvernement NPD, aucune filiale établie au Canada, ne pourrait plus bénéficier directement ou indirectement

de gros achats gouvernementaux sans que ses relations avec le bureau-chef étranger n'aient été redéfinies à l'avantage des Canadiens.»

Autres résolutions

Une résolution condamne le ministre canadien des Transports, M. Jean-Luc Pépin, pour les réductions de service de Via Rail et demande le rétablissement des lignes supprimées.

Au sujet de l'enseignement supérieur, le NPD-Québec blâme, à la fois le gouvernement libéral d'Ottawa et le gouvernement péquiste de Québec, pour vouloir réduire leur aide à l'enseignement universitaire. Il réclame un enseignement de qualité accessible à tous grâce à l'abolition des frais de scolarité et une assistance accrue pour les étudiants. Il propose un programme de création d'emplois d'été, et enfin un reclassement de la population et la présence de leaders syndicaux ainsi que de leaders naturels au milieu.

Le NPD-Québec a adopté une importante résolution concernant les femmes et la micro-technologie, constatant que la disparition ou la transformation des emplois traditionnellement occupés par les femmes «pourrait créer des problèmes aigus pour 600.000 d'entre elles». Le congrès a proposé que l'on mette sur pied de toute urgence des politiques pour veiller au recyclage des femmes dans des domaines scientifiques et technologiques. Il propose aussi d'accélérer la syndicalisation des femmes afin que celles-ci puissent mieux défendre leurs droits et tirer des avantages des clauses de contrats collectifs visant à minimiser les contrecoups des changements technologiques.

La fusion des deux Fédérations Desjardins de Montréal est réalisée

Les institutions membres de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec (FMO) et celles de la «petite»

PIERRE BELLEMARE

Fédération de Montréal (FM) ont accepté samedi, à l'occasion d'assemblées générales spéciales, le projet de fusion des deux groupes du Mouvement Desjardins après un schisme qui a éclaté il y a 36 ans.

La création de la nouvelle Fédération doit d'ailleurs être rendue publique aujourd'hui lors d'une conférence de presse donnée conjointement par les deux présidents des organismes impliqués, MM. Guy Bernier et Charles E. Lebrun.

Ainsi que l'indiquait LA PRESSE dans son édition de mardi dernier, le «dernier-né» de la famille Desjardins comptera désormais sur un membership de deux millions de personnes détenant plus

de \$5 milliards d'actifs dans 372 caisses populaires.

Un rêve vieux de cinq ans est ainsi concrétisé, au grand soulagement de plusieurs leaders du Mouvement Desjardins, car les tiraillements constants depuis 1945 nuisaient au développement respectif des deux «divorcés», dont la rupture reposait essentiellement sur des raisons politiques et religieuses.

M. Bernier, président de la FMO, en avait fait son objectif dès sa nomination en mai 1976 et,

en octobre 1980, il déclarait devant la Chambre de Commerce de Montréal que ce projet de fusion était devenu une «priorité» pour lui.

Son homologue de la FM, élu à ce poste en avril dernier, était animé du même sentiment et il n'a pas tardé à entamer le processus de rapprochement avec M. Bernier. En ces temps difficiles, la fusion semblait essentielle aux yeux des membres qui ont quitté leur assemblée respective samedi avec la satisfaction au cœur.



photo Armand TROTTIER, LA PRESSE

«Journée du spaghetti» pour la Maison du père

Quand le Chevalier de Colomb André Poirier se lance dans la cuisine, il n'y va pas de main morte. Et les 5,200 assiettes de spaghetti qu'il a servies, hier, à l'aréna de Verdun, contenaient 500 gallons de sauce et 2,000 livres de pâtes. L'assiette se vendait \$4.50 et les bénéfices allaient à la Maison du père, qui accueille chaque nuit quelques-uns des 10,000 à 15,000 clochards de la région de Montréal. Une trentaine d'artistes ont animé 10 heures durant cette «journée du spaghetti».

RISTOURNES AUX LOCATAIRES EN VERTU DE LA LOI 57

Le RCM demande au gouvernement de prolonger le délai du 21 décembre

Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) a poursuivi hier sa campagne de sensibilisation destinée à plus de 100,000 locataires de la métropole

PIERRE BELLEMARE

qui ont droit à une ristourne en vertu de la loi 57, mais en autant qu'ils en fassent eux-mêmes la demande auprès des autorités des Affaires municipales.

Le RCM a déjà réuni plus de 350 personnes il y a huit jours à ce sujet, ce qui était nettement plus satisfaisant qu'hier où on a accueilli environ une centaine de locataires au sous-sol de la caisse populaire Saint-Louis-de-France.

M. Jean Roy, porte-parole du RCM, a expliqué cette situation par un manque d'information. Ce parti municipal, qui étudie présentement un plan de coalition avec l'autre opposition au maire Drapeau que con-

stitue le Groupement d'action municipale (GAM) en vue du prochain scrutin, entend mieux se préparer pour la tenue d'autres assemblées d'information les 6 et 13 décembre qui viennent.

Selon un relevé du RCM, quelque 130,000 locataires peuvent bénéficier d'une ristourne (l'équivalence d'un mois de loyer généralement), mais jusqu'à présent, seulement 30,000 d'entre eux ont rempli le formulaire nécessaire pour obtenir cette ristourne. Les autres ont d'ailleurs jusqu'au 21 décembre prochain pour le faire; c'est donc dire que le temps presse.

Cette fameuse loi 57 a sanctionné

l'abolition des surtaxes sur les bâtiments résidentiels évalués à plus de \$100,000 (10 logements et plus) et des logements propriétés de corporations. Elle permet conséquemment aux locataires de réclamer une ristourne par suite de cette baisse de la taxe foncière.

M. Arnold Bennett, ex-conseiller du RCM et permanent d'une association de locataires dans Notre-Dame-de-Grâce, est celui qui donne aux citoyens toutes les informations pertinentes dans le cadre des assemblées organisées par le RCM. Ce parti insiste toutefois auprès du gouvernement Lévesque pour que les locataires, tous sans exception, puissent automatiquement recevoir cette ristourne, de façon à rendre justice à tout le monde. Tout au moins, pourrait-on prolonger le délai du 21 décembre, pour permettre à la campagne de sensibilisation du RCM de rejoindre tous les intéressés.

LES RUES DE MONTRÉAL

CAPITALE, rue de la (?)

Puisque cette rue existait déjà en 1697 sous le régime français, elle tiendrait vraisemblablement son nom pour rappeler Paris, capitale de la France. Axe est-ouest à partir de Saint-Sulpice, au nord de la rue de la Commune.

BURNSIDE, place (?)

Avant l'élargissement du boulevard de Maisonneuve (dans l'axe de l'ex-rue Burnside), la place Burnside, à l'angle de Guy, était beaucoup plus vaste qu'aujourd'hui. Elle avait été ouverte sur un emplacement sur lequel James McGill, fondateur de l'université du même nom, avait fait construire sa résidence d'été et à laquelle il avait donné le nom de Burnside, parce qu'un ruisseau («burn» en écossais) coulait près de sa maison.

BURKE, rue (1911)

Préalablement nommée avenue Concord, cette voie rappelle Edmund Burke (1753-1820), natif d'Irlande, et premier évêque de la Nouvelle-Écosse (nommé en 1818). Axe sud-nord à partir de Concord, à l'ouest de la rue de Bleury.

BEIQUE, rue (1959)

En hommage à François-Liguori Béique (1845-1933), avocat, sénateur, membre du Conseil privé du Canada et président de la Banque Canadienne Nationale. Axe est-ouest à partir de Beauséjour, au nord de Guoin.

EN BREF

Baie-St-Paul: hôtel rasé

Le vieil hôtel de Baie-Saint-Paul, dans le comté de Charlevoix, a été la proie des flammes samedi, qui ont causé des pertes matérielles de l'ordre d'un demi-million de dollars. L'immeuble de bois construit au début du siècle qui abritait un restaurant, une discothèque, des débits de boissons et quelque 30 chambres, a été complètement rasé par le feu qui aurait pris naissance dans l'une des chambres à coucher. Personne n'a été blessé. Les pompiers volontaires de la région de Baie-Saint-Paul ont mis plus de huit heures à circonscire les flammes qui étaient alimentées par un vent violent.

Hausses de tarifs

La société Air Canada réclame des hausses de tarifs pour ses vols intérieurs et la plupart de ses envolées pour les États-Unis, indiquait-on samedi à Montréal. La compagnie aérienne veut une majoration de 9.5 p. cent sur les vols en territoire canadien à compter du 11 janvier, et une augmentation de 10 p. cent pour les vols en territoire américain, à l'exception de la Floride, à compter du 17 décembre. La société d'Etat a soutenu, dans sa demande à la Commission canadienne des Transports (CCT) avoir besoin de nouveaux revenus pour absorber la flambée des coûts d'opération et du kéroène, et financer l'achat de nouveaux appareils.

Pompier pyromane

Un pompier a été condamné en septembre dernier à 25 ans de prison pour avoir mis le feu à l'usine de moteurs diesel CKD de Prague, provoquant ainsi le plus important incendie de Tchécoslovaquie depuis la dernière guerre, écrit samedi Mlada Fronta, journal de la jeunesse tchécoslovaque. M. Zbinek Vitek, 35 ans, était responsable d'une des unités de pompiers de l'usine auquel il a mis le feu le 19 juillet 1980 afin, selon le journal, d'avoir une occasion de se faire remarquer et devenir ainsi chef de l'ensemble de son corps de pompiers.

Treize morts dans le naufrage d'un cargo

Treize personnes sont mortes au cours de l'incendie suivi du naufrage samedi soir du navire marchand *Splendid* dans les eaux caribéennes. Le cargo de 5,500 tonnes et battant pavillon de Singapour était parti de Houston à destination de Puerto Cabello (Venezuela). Après avoir reçu un appel indiquant que le bateau se trouvait en difficultés, la marine mexicaine a localisé le *Splendid* à trois milles au sud-est de l'île Mujeres dans la mer des Caraïbes au large du Mexique.

Une femme tente de s'immoler

Mme Emma Dal Forno, une assistante sociale italienne, a tenté de s'immoler par le feu en public samedi à Trévise pour protester contre les exécutions d'enfants en Iran, a annoncé un porte-parole des services médicaux de la ville. Agée de quarante-cinq ans et mère de trois enfants, Mme Dal Forno a été transportée à l'hôpital où son état est jugé sérieux. Avant de s'asperger d'essence, Mme Dal Forno avait posé à côté d'elle une pancarte indiquant: «Je veux attirer l'attention sur les enfants pendus en Iran».

Saisie de 102 kilos d'héroïne

Le Conseil national bolivien de lutte contre le trafic de stupéfiants a saisi à Montero (80 km au nord de Santa Cruz, à l'est de la Bolivie) 102 kilos de cocaïne, d'une valeur de 5 millions de dollars, a-t-on appris hier à La Paz. Les autorités ont également saisi, près du laboratoire de transformation de la cocaïne un puissant émetteur qui reliait les trafiquants à l'extérieur.

Tremblement de terre en Italie

Un fort tremblement de terre a ébranlé hier matin le sud de l'Italie, théâtre d'un puissant séisme il y a un an, rapporte la police. La secousse, qui avait une magnitude de 5.6 points sur l'échelle de Mercalli qui en compte 12, a semé la panique parmi la population mais on ne signale pas de victimes ni de dégâts sérieux.

Diète pour les animaux

Un chercheur soviétique prétend avoir découvert un remède miracle bon marché pour prolonger la vie des animaux: les mettre à la diète complète pendant un mois. Au début de ses expériences, le chercheur a semé la panique dans les kolkhozes soviétiques, rapporte le journal *Komsomol* de Moscou évoquant samedi ce traitement: chacun pensait en effet que le bétail allait mourir de faim. En fait les vaches et les poules soumises à la diète — seule l'eau leur fut autorisée pendant un mois — ont rajourni, ont augmenté leur productivité et, comble d'étonnement, ont vécu beaucoup plus longtemps que la normale.

«SPOKEN ENGLISH» L'ANGLAIS PARLÉ

SESSION DE CONVERSATION ANGLAISE VRAIMENT SIGNIFICATIVE

POUR CEUX QUI DÉSIRENT:

- Apprendre l'anglais de tous les jours
- Perfectionner leurs connaissances de l'anglais parlé
- Le parler plus couramment et avec plus de souplesse
- Se sentir plus à l'aise en le parlant

PETITS GROUPES

6 à 8 participants par niveau — MAXIMUM à tous les niveaux. Conversation dirigée par des moniteurs qualifiés d'expression anglaise.

SANS GRAMMAIRE

- Accent mis sur la conversation courante
- Adaptée selon les besoins de chaque niveau
- Corrections nécessaires appliquées selon le contexte des phrases utilisées

METHODE (CONVERSATION PRATIQUE)

Accès sur la conversation pratique de tous les jours. Comprenant conversation à sujets libres ainsi qu'une série de douze sujets sélectionnés pour l'aspect pratique qu'ils représentent dans la conversation de tous les jours tant en affaires qu'en société.

Depuis déjà 10 ans, plusieurs milliers d'anglophones ont participé aux sessions «Le Français Parlé» (Spoken French) diffusées par notre Centre à Montréal et dans le secteur ouest de l'île de Montréal (Lakeshore-West Island).

CHOIX D'HORAIRES

Matin	Après-midi	Soir
10h00 - 12h30	13h15 - 15h45	18h15 - 20h45

2 fois par semaine lundi et mercredi ou mardi et jeudi

DURÉE: 6 semaines (12 séances de 2h30 chacune).

* FRAIS DE LA SESSION: \$180 (tout compris)

* Pour les inscriptions faites avant le 11 décembre 81, après cette date les frais seront \$200.

ENTREVUE DE CLASSEMENT: Sur rendez-vous seulement.

INSCRIPTION: du 30 nov. au 4 déc.

Pour autres renseignements, composez: 844-9396

CCFA

LE CENTRE DE CONVERSATION FRANÇAISE ET ANGLAISE CCFA INC.

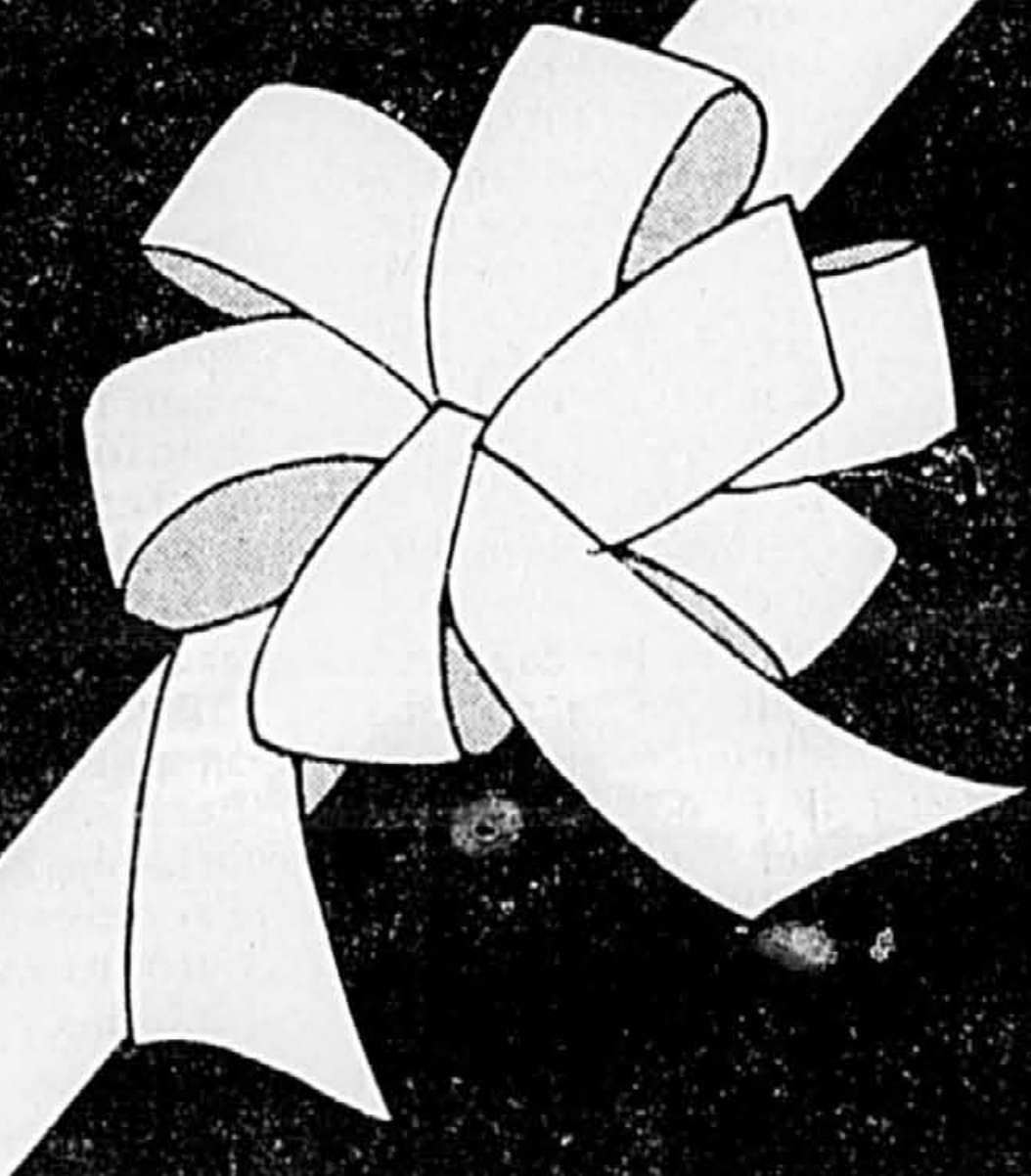
Fondée en 1969

(Situé en face de l'université McGill)

Reconnu par le ministère de l'Éducation

ARMAND BOUDRIAS

Pour hommes
et pour femmes,
des cadeaux et
des certificats-cadeaux...
l'art d'offrir
avec élégance.



Photos en 1 heure

Nous offrons un service de 1 heure sur développement et impression de vos films photos couleurs

Réimpression de vos négatifs en 20 minutes.
Format 110-126-35 mm (C-41)

SPÉCIAL

Film gratuit avec chaque développement et impression de films photos couleur

Lozeau LTÉE

5229, Saint-Hubert
Montréal
274-6577

Le magasin d'équipement photographique le plus complet à Montréal

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM editorialiste en chef

L'attitude frondeuse de M. Chrétien

Quand les pressions se sont exercées sur lui pour qu'il rétablisse l'enchaînement des droits des femmes et des autochtones dans la constitution, malgré l'opposition manifestée par certaines provinces lors de l'accord historique des Dix, le ministre Jean Chrétien se mit au téléphone pendant des heures et des heures pour convaincre les premiers ministres récalcitrants de revenir sur leur décision. Le premier ministre Trudeau a reconnu que le ministre de la Justice avait fait là un travail merveilleux.

Selon M. Trudeau, c'est à M. Chrétien que les autochtones et les femmes doivent un gros merci. Lui-même avait désespéré de pouvoir récupérer ces deux points importants de sa charte.

Or, alors que les néo-démocrates, dont l'appui lui a été précieux, arrivent avec leur amendement qui donnerait au Québec une sorte de statut spécial, le même M. Chrétien change

complètement d'attitude. «Je ne pense pas, dit-il, qu'on puisse accepter une telle proposition parce qu'elle constituerait un bris absolu de l'accord que nous avons conclu avec les neuf provinces.» Mais, dans le cas des femmes et des autochtones, est-ce que les amendements qu'on a finalement apportés n'allaient pas aussi à l'encontre de l'accord des Dix?

Il n'est pas question ici de prétendre que M. Chrétien aurait dû se prononcer sur-le-champ en faveur de la proposition de M. Broadbent, mais le ministre de la Justice aurait pu au moins dire qu'il allait en discuter avec les premiers ministres provinciaux.

L'amendement du NPD, comme on le sait, donnerait un statut spécial au Québec en ce que, s'il était accepté, Québec deviendrait la seule province à bénéficier d'un droit de retrait avec pleine compensation financière, chaque fois que la constitution serait mo-

difiée contre son gré pour lui enlever des pouvoirs en faveur du gouvernement central.

Lors de l'accord historique des Dix, les neuf provinces anglophones acceptèrent d'être privées de compensation financière dans de pareils cas. Il n'est pas dit qu'elles n'auraient pas souscrit à une requête en sens contraire du Québec si celui-ci l'avait alors présentée.

On a d'autant plus le droit de regretter cette fin précipitée de non-recevoir du ministre de la Justice à l'endroit de l'amendement néo-démocrate que plusieurs de ces provinces avaient manifesté jusque-là le désir d'aller le plus loin possible dans la voie des concessions pour amener le Québec à adhérer finalement à l'entente. On sait maintenant, par un télégramme envoyé vendredi dernier par le premier ministre de la Colombie-Britannique à M. Trudeau, que le reste du Canada anglais ne veut plus en-

tendre parler d'autres amendements au projet de rapatriement, mais il reste permis de penser que si M. Chrétien avait multiplié les appels téléphoniques comme dans le cas des femmes et des autochtones, on aurait pu déboucher au moins sur une formule de compromis.

On dirait que M. Chrétien, qui peut être aimable avec le reste du monde, éprouve un malin plaisir à prendre le Québec à rebrousse-poil. Il a d'ailleurs manifesté ce travers à nouveau, jeudi, quand il s'est contenté d'un éclat de rire pour commenter le décret que le cabinet québécois venait d'adopter pour proclamer le droit de veto du Québec en matière constitutionnelle. On ne peut pas à la fois prétendre qu'on veut sincèrement en venir à une entente avec le Québec et ridiculiser ses représentants à la moindre occasion.

À ce propos, le premier ministre Trudeau, tout en prétendant que le Québec avait renoncé à

son droit de veto quand il a fait front commun avec sept autres provinces, a tout de même fait preuve de plus de retenue. Nous laisserons les tribunaux décider de l'existence ou non de ce droit, a-t-il dit.

Évidemment, cette réponse du premier ministre canadien équivalait à un rejet du décret québécois, mais c'est au moins un rejet poli. C'est un rejet dont il accepte qu'il soit soumis à l'approbation ou à la désapprobation du plus haut tribunal du pays.

Le ministre Jacques-Yvan Morin, du Québec, un expert en droit constitutionnel, a eu beau jeu de mettre en contradiction les propos de MM. Trudeau et Chrétien. Mais, lui comme M. Lévesque, ont, à bon droit, réservé leurs mots les plus durs pour M. Chrétien.

Ce dernier n'avait pas à tourner en ridicule le geste du Québec. D'autant plus que, même si la majorité des spécialistes pa-

raissent en terrain très solide en soutenant que le Québec n'a jamais eu légalement ni même constitutionnellement le droit d'imposer son veto au reste du pays, un expert comme le professeur Gérard Beaudoin, de l'Université d'Ottawa, soutient tout de même qu'il y a place au moins pour le doute.

En tout cas, s'il semble que le recours aux tribunaux qu'envisage le Québec n'empêchera pas la résolution Trudeau d'être adoptée lors du vote prévu pour mercredi, à 15 heures, il n'est pas dit qu'une décision judiciaire ne pourrait être rendue à temps pour influencer le vote au Parlement de Londres. En tout cas, c'est une démarche dont personne à Ottawa n'a le droit de se moquer, même si le Québec, entre-temps, serait bien inspiré de profiter des heures qui restent pour obtenir que la résolution Trudeau soit bonifiée dans toute la mesure du possible.

VINCENT PRINCE

Ukrainiens d'ici: par-delà l'éphéméride

«Cela m'est vraiment bien égal de vivre en Ukraine ou ailleurs...

Mais ce qui ne m'est pas égal c'est de voir l'ennemi perfide Assoupir l'Ukraine et la réveiller Dépouillée, au milieu des flammes.

Oh! Voilà ce qui ne m'est pas égal».

(Tarass Shevchenko, poète ukrainien)

Diverses manifestations religieuses et sociales ont marqué durant la fin de semaine le 80e anniversaire de l'arrivée des premiers Ukrainiens au Québec. Une tranche du programme s'est déroulée sous le patronage du Premier ministre du Québec et en présence du ministre Gérard Godin.

Les vicissitudes de l'histoire et l'oppression ont refoulé vers les États-Unis deux millions d'Ukrainiens; 600.000 sont venus au Canada. Il y en a plus de 20.000 au Québec.

Avec une bonne volonté qui ne récolte pas toujours, hélas! des succès mirobolants, les gouvernements qui se succèdent à Québec tentent de réaliser ce qu'on appelle tantôt l'intégration, tantôt la participation des «ethnies» à la vie de la majorité francophone. Or, les objectifs les mieux définis ne seront pas atteints si la population en général n'est pas dans le coup.

Cela exige que les groupes ethniques soient tirés de l'état de

semi-clandestinité dans lequel aucune volonté politique perverse ne les a jetés mais qui fait néanmoins qu'ils se trouvent sans voix ou avec des voix dénaturées.

Nous ne sommes pas devant un problème de bienfaisance nous invitant à je ne sais quelle condescendance mais devant une question de connaissance. Il faut d'abord savoir que le tiers du Canada contemporain n'a pas d'origine britannique ou française.

La presse ethnique foisonne à Montréal. C'est une presse quasiment clandestine. Il faut que ce qui s'écrit dans ces périodiques soit connu des francophones. Il faudra des traductions; ce n'est pas un obstacle insurmontable. Pour les mêmes raisons, il faut que quiconque lit le français à Montréal soit encouragé à lire la presse quotidienne francophone (je dis bien: encouragé).

Nous ne pouvons pas demander à ceux qui sont venus sur notre territoire longtemps après nous d'avoir les mêmes souvenirs que nous. Très attachés à leur culture respective — à cet égard les Ukrainiens sont exemplaires — ils peuvent empêcher que la culture québécoise, prise comme un absolu, ne tourne à l'idéologie. Une culture qui tourne à l'idéologie devient vite l'ennemie de tout humanisme.

GUY CORMIER



Droits réservés

Échange de lettres Clark-Lévesque sur l'article 23

Le chef du Parti conservateur, M. Joe Clark, a fait parvenir la semaine dernière au Premier ministre du Québec, M. René Lévesque, une lettre dans laquelle il formulait une proposition touchant l'article sur les langues d'enseignement. Nous publions ci-après l'essentiel de cette lettre, ainsi que la réponse du Premier ministre du Québec.

Je suis encouragé par votre réponse à mon télex du jeudi 19 novembre, dans lequel je vous ai informé de l'amendement que nous proposons au sujet de la compensation financière. Comme cette disposition est un élément essentiel de la formule d'amendement, elle doit nécessairement faire l'objet, en priorité, de l'attention la plus immédiate en ce moment où nous tentons de définir les conditions qui permettront d'aboutir à une entente constitutionnelle complète et réussie.

J'estime d'autre part qu'il faut prêter une attention toute particulière à la position du Québec sur la question de la langue d'enseignement de la minorité linguistique. Et à cet égard, je vois deux aspects à envisager.

En premier lieu, il y a l'objet fondamental de ces garanties à savoir que tous les citoyens ca-

nadiens devraient en faire l'objet dans le texte constitutionnel. Ainsi, cela suppose qu'au Québec, contrairement à ce que prévoit la Loi 101, ces garanties ne s'appliqueraient pas seulement aux enfants des citoyens ayant reçu leur enseignement dans la province. Si le Québec acceptait ce principe, il lui serait nécessaire de modifier la loi en conséquence.

Le deuxième aspect à envisager est le principe selon lequel l'Assemblée nationale ou le gouvernement du Québec devrait pouvoir, comme vous le dites vous-même, «adhérer volontairement» à l'objet fondamental des garanties susmentionnées. Vendredi dernier, j'ai fait remarquer à ce sujet à la Chambre des communes que les autres premiers ministres ont en effet «volontairement exercé leur propre liberté de décision... et ont reconnu dans leur province le droit à l'éducation dans la langue de la minorité».

A mon avis, cette liberté de décision devrait être accordée au Québec, tout comme aux autres provinces. Mais il existe un problème pratique dans le cas du Québec, à savoir qu'on ne peut pas régler immédiatement le problème des garanties, sans action unilatérale, par la seule voie du texte constitutionnel. Le gouvernement du Québec devra en effet obligatoirement modifier, par la suite, sa propre loi pour mettre en oeuvre les garanties accordées aux citoyens. Cet élément technique n'entre pas en

ligne de compte dans le cas des autres provinces. La question à laquelle il faut répondre est donc celle-ci: «Comment régler ce problème de façon pratique?»

Après avoir éprouvé pendant presque cinq ans ce que représente l'application des dispositions législatives liées directement à la «clause Québec» pour résoudre les problèmes que celle-ci visait à régler, le gouvernement du Québec et l'Assemblée nationale sont-ils disposés à modifier cette clause pour en faire une «clause Canada» adéquatement formulée? Si vous répondez favorablement à cette question fondamentale et si votre gouvernement était prêt à faire connaître cette position à la population canadienne, je serais, de mon côté, disposé à proposer l'«opting in» pur et simple pour le Québec.

En d'autres termes, il me semblerait raisonnable dans la situation actuelle que nous reconnaissions la liberté de décision du gouvernement et de l'Assemblée nationale du Québec d'une part, et que, d'autre part, nous comptions sur son engagement d'appliquer les garanties prévues dans le texte constitutionnel, de la même façon que nous comptons sur la générosité des autres provinces en ce qui concerne l'application équitable de la disposition: «Lorsque le nombre le justifie». Ce sont là les possibilités qui me sont venues à l'esprit après avoir analysé en profondeur les problèmes que posent les circonstances actuelles. (...)

Réponse de M. Lévesque

Monsieur le chef de l'Opposition,

Le hasard a voulu que votre communication concernant la langue d'enseignement de la minorité linguistique me parvienne le jour même où un quotidien de Montréal (LA PRESSE) révélait que, selon une lettre du premier ministre Davis écrite en février dernier, la charte fédérale des droits vise essentiellement à contraindre la politique linguistique du Québec, tant celle de nos prédécesseurs que la nôtre. Or cet aveu du premier ministre de l'Ontario confirme ce que nous avons, pour notre part, toujours compris du projet d'Ottawa. En outre, dans sa lettre, monsieur Davis précise que la charte ne modifie en rien la situation des francophones de l'Ontario. Monsieur Davis ajoute enfin qu'il s'oppose toujours au bilinguisme institutionnel (art. 133).

Cette révélation émanant de l'Ontario jette un éclairage significatif sur le débat constitutionnel en cours et permet de mieux saisir la portée des dispositions linguistiques de la charte fédérale.

Dans votre lettre, vous dites, avec raison, qu'il vous semblerait raisonnable que soit reconnue, dans la charte, la liberté de décision du gouvernement et de l'Assemblée nationale du Québec en matière de langue d'enseignement à la minorité. Pour nous, ce principe va de soi puis-

qu'il s'agit d'éducation, domaine de compétence québécoise exclusive; en plus, vu sa situation démographique, le Québec a le droit et le devoir de se donner et d'appliquer une politique linguistique conforme à ses besoins. Pour nous, ce droit est inaliénable et ce devoir est évident.

Vous dites cependant que la reconnaissance, dans la charte, de la liberté de décision du Québec devrait s'accompagner d'un engagement de notre part à modifier, dans notre loi 101, la clause Québec pour en faire une clause Canada. A ce propos, je voudrais formuler deux commentaires. D'abord, nous avons toujours dit que la loi 101, comme n'importe quelle loi, n'était pas amputable. Ensuite, il importe de rappeler que, dans un esprit d'ouverture, cette loi prévoit depuis le début la possibilité d'accords de réciprocité avec les autres provinces du Canada; par conséquent, il aurait suffi que ces autres provinces s'entendent avec nous, grâce à de tels accords, pour qu'en pratique une telle clause Canada soit mise en vigueur.

A l'heure actuelle, selon la charte des droits, ces provinces seraient soumises à l'obligation de fournir l'enseignement dans la langue de la minorité, mais seulement «lorsque le nombre le justifie». A cause de cette restriction, la charte en elle-même ne corrige pas la situation désavantageuse des francophones hors Québec, sans compter, comme ceux-ci le disent eux-

mêmes, que rien dans la charte ne leur garantit le contrôle de leurs propres institutions scolaires. Si j'en juge par la lettre du premier ministre Davis, c'est en tout cas précisément la perpétuation de cette défavorable et injuste situation qu'il faut craindre pour nos compatriotes ontariens de langue française.

Même si l'expérience de la loi 101 s'est avérée concluante, en ce sens qu'elle a déjà considérablement amélioré le statut et la place du français chez nous, il me paraît difficile de mettre sur le même pied deux situations non comparables, celle du Québec et celle des autres provinces où l'équilibre linguistique ne risque pas d'être modifié par les effets de l'enseignement dans la langue seconde. Il y aurait, selon votre suggestion, un engagement de notre part à adopter une clause Canada qui s'appliquerait partout au Québec; en effet, nous n'avons pas jusqu'à maintenant dans notre loi de limitations fondées sur le nombre. Par contre, face à cet engagement, nous devrions nous contenter de l'espoir que les autres provinces seront généreuses dans l'application de la disposition: «Lorsque le nombre le justifie». C'est pourquoi je ne vois pas comment nous pourrions, sans plus de garantie, procéder dans le sens que vous me suggérez.

Cependant, vu le caractère constructif de votre lettre et votre désir sincère de donner con-

(suite en page A 7)



Le problème des Sikhs «réfugiés» au Canada n'est pas d'hier. Cette photo prise en février 1980 à Toronto montre un agent de l'immigration canadienne lisant un avis d'expulsion à une jeune Indienne qui avait épousé un citoyen canadien dans l'espoir de demeurer au Canada. L'article ci-dessous donne le point de vue du gouvernement canadien.

Le problème des Sikhs au Canada

M. Marcel Adam
LA PRESSE
Montréal
M. l'éditorialiste en chef,

J'ai été étonné de lire dans LA PRESSE du 22 octobre un article écrit par M. Jacques Benjamin où il est question de «discrimination certaine» à l'égard des Sikhs à la suite de la récente décision du gouvernement canadien d'exiger un visa pour les ressortissants de l'Inde venant chez nous comme visiteurs. M. Benjamin est politologue, dites-vous; sans mettre en doute sa compétence, nous avons néanmoins de la difficulté à comprendre comment il peut ignorer de nombreux faits qui ont pourtant déjà été signalés dans la plupart de nos journaux.

Monsieur Benjamin semble considérer comme bénin le problème pour l'immigration canadienne de 1.500 demandes de Sikhs arrivés ici comme visiteurs et qui se déclarent soudain «réfugiés». Il oublie ainsi de tenir compte du fait que de telles tactiques non seulement nuisent au mouvement de visiteurs de bonne foi de l'Inde, mais retardent considérablement l'étude des cas sérieux de réfugiés en apportant de graves difficultés au bon fonctionnement du système canadien d'accueil des réfugiés authentiques. De plus, dans la plupart des cas, ces personnes sont victimes d'exploitation par des agents sans scrupules en Inde qui font preuve de mauvaise foi en les conseillant en ce sens.

M. Benjamin ignore le fait que, dorénavant, les titulaires de visas seront tous examinés à l'étranger par des agents accrédités du Canada, diminuant ainsi les chances pour que des conseillers dénués de tout scrupule les exploitent. Aussi, étant donné qu'ils auront été examinés à l'étranger, les visiteurs authentiques auront plus de facilité à entrer au Canada. En outre, si jamais on refuse de reconnaître leur statut, ils ont le droit d'interjeter appel. Cette décision d'exiger le visa des ressortissants de l'Inde a été prise après consultation avec la communauté indienne et le gouvernement de l'Inde, et c'est pour faire en sorte que ces personnes soient traitées de façon juste et équitable par notre système d'immigration et que le système d'accueil des réfugiés lui-même soit protégé contre ce genre d'abus que nous y avons eu recours.

Il n'est pas exact non plus de dire que le visa de visiteur n'est exigible que des seuls ressortis-

sants de l'Inde, puisqu'il est également obligatoire pour les citoyens de plusieurs dizaines d'autres pays. En outre, depuis 1977, quelque 11 pays dont bon nombre de citoyens ne respectaient pas les exigences canadiennes en matière d'immigration ont été enlevés de la liste d'exemption de visa. Il s'agit en l'occurrence du Pakistan, du Nigeria, de la Colombie, de l'Afrique du Sud, de Cuba, de l'Équateur, du Ghana, de l'Ouganda, du Chili et d'Haiti.

On se doit d'ajouter que le Canada a accueilli, ces dernières années, dans le cadre de son programme d'immigration régulière, des dizaines de milliers d'immigrants venus de l'Inde, ce pays se classant la plupart du temps parmi nos 5 principaux pays sources. L'an dernier seulement, le Canada accueillait 8.483 ressortissants de l'Inde. En outre, à la suite de la décision du 15 octobre, le Canada a amélioré ses services d'immigration en Inde, en y affectant des agents supplémentaires et en y recrutant des employés sur place.

Le Canada, terre d'immigrants, se classe parmi les trois pays qui accueillent le plus grand nombre d'immigrants à l'heure actuelle, et a admis aux fins de rétablissement en 1980 plus de réfugiés par habitant que tout autre pays du monde. Ce fait témoigne des nombreux efforts que les Canadiens déploient constamment pour secourir non seulement les réfugiés de l'Asie du Sud-Est, mais les personnes qui, dans les autres régions du globe, sont dans le besoin, tels les Libanais, les Polonais, les Chiliens, les Haïtiens, pour n'en signaler qu'un petit nombre.

Avec l'aide de nombreux Canadiens nous avons donc atteint une réputation irréfutable comme l'un des principaux pays d'accueil du monde, réputation dont nous nous devons tous d'être fiers. Contrairement à ce que prétend M. Benjamin, la décision d'exiger un visa de visiteur aux ressortissants de l'Inde n'a pas de quoi nuire à cette réputation, ni de mettre mal à l'aise les «Canadiens de vieille souche»; au contraire, la majorité de la population canadienne appuie cette démarche et la reconnaît comme étant la seule qui assurera que les citoyens de l'Inde continueront à recevoir un traitement juste et équitable par notre système d'immigration. J'espère que les faits précités serviront à tirer les choses au clair.

Le Secrétaire parlementaire à l'Emploi et Immigration
Rémi BUJOLD

La Charte de La Palice...

Ainsi donc, les femmes sont les égales des hommes dit la charte de M. Trudeau. Je n'en reviens pas, moi qui croyais que c'était l'évidence même! Mais, puisqu'il faut l'écrire ainsi, j'en conclus que cette évidence ne saute pas aux yeux de tout le monde. Enfin, c'est désormais écrit. Me voilà rassurée: Mme Thatcher n'est pas inférieure à son chauffeur et madame «le Président» des Communes n'a plus rien à envier au garçon d'ascenseur. Nous vivons vraiment un siècle béni.

Mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin? Ne prenons aucune chance: il faut tout écrire. Je propose donc à mon cher premier ministre d'amender sa charte pour y inclure la clause suivante: «Les femmes sont également de race humaine». Evidence, me direz-vous. Pas tant que cela. N'est-il

pas vrai qu'un grand nombre de femmes sont quotidiennement battues comme peu de chiens le sont? Et les revues pornographiques ne ravalent-elles pas les femmes au niveau de la bestialité? Et j'en passe, et j'en passe...

J'estime donc que cette clause, loin d'être superflue, devient indispensable. Néanmoins, je me déclare prête à assujettir ce bel énoncé à la clause «nonobstant». Après tout, les femmes doivent être raisonnables et concéder ce tribut équitable en échange de l'indispensable unanimité des dix signataires masculins.

Cette charte, ainsi bonifiée, sera sûrement «la plus belle au monde» et plus personne, désormais, n'aura le goût d'en rire.

Evelyne GUÉRIN
Dollard-des-Ormeaux

Un péquiste impatient

À l'émission «Noir sur Blanc» du 11 novembre, René Lévesque disait à Denise Bombardier qu'il ne se sentait guère à l'aise d'être à la tête d'un gouvernement pronant l'indépendance du Québec tout en administrant la province à l'intérieur du régime canadien. Il a dit qu'il essayait de faire en sorte que le fédéralisme soit le plus respirable possible en attendant que les citoyens en décident autrement, c'est-à-dire optent pour la souveraineté politique.

Si M. Lévesque qui est à la fois chef du gouvernement provincial du Québec et chef du Parti québécois, prend une attitude d'attentisme, je pense que l'idée d'indépendance demeurera stagnante. Je suis plutôt d'avis que le Parti québécois devrait prendre les devants et aller expliquer sur

les tribunes politiques, (cégeps, universités, assemblées de comités) quelles sont les limites du fédéralisme canadien pour le Québec et en quoi le fait que le Québec devienne un pays nous épanouirait davantage. Je trouve également que ce serait stimulant si le Parti québécois fondait un journal financé par ses militants et vendu au public, dans lequel il serait abondamment question de l'indépendance.

L'indépendance du Québec ne se fera pas toute seule. Il faut en parler aux Québécois avec clarté et intelligence si on veut convaincre la majorité à se rallier à notre option.

Ricky DE LUCA
Membre du PQ
Montréal

Deux poids, deux mesures?

Dernièrement, deux événements ont attiré notre attention: le décès de deux travailleurs à l'usine Shell Canada et la mort de deux policiers dans l'exercice de leurs fonctions.

La couverture faite par les médias concernant la mort tragique des deux policiers fut sans précédent. Par ailleurs, le terrible drame des deux travailleurs de Shell Canada passa presque comme un fait divers qu'il fallait vite oublier.

Les deux travailleurs décédés à Shell dans l'exercice de leurs

fonctions avaient aussi une famille et des amis; ils avaient eux aussi l'estime de leurs confrères de travail. Pourquoi la presse, censée être objective, n'a pas profité de l'occasion pour démontrer à la population dans quelles conditions souvent dangereuses vivent quotidiennement un grand nombre de travailleuses et travailleurs dans notre société?

La vie de deux travailleurs d'usine n'est-elle pas aussi importante que celle de deux policiers?

Marcel GUAY
Pointe-aux-Trembles

À quand la révolte?

Le Canada et le Québec sont rendus fous! A Ottawa, malgré la conjoncture économique, on ne parle que des problèmes constitutionnels. A Québec, M. Parizeau et compagnie viennent de nous offrir tout un cadeau de Noël!

Il y a diverses façons d'administrer un budget. Pour arriver à un bilan fiscal équilibré, on peut diminuer les dépenses, augmenter les revenus ou faire les deux. M. Parizeau a choisi de faire les deux et ce sont les citoyens du Québec qui paieront la note.

J'avais beaucoup de respect pour la plupart des ministres de

l'actuel gouvernement quand il a pris le pouvoir en 1976. Maintenant je commence à comprendre qu'il s'agit d'un gouvernement aussi inefficace que les précédents et je me demande pendant combien de temps les gens du Québec vont endurer cette impotence?

Quand est-ce qu'un leader politique aura le courage de dire aux syndicats du secteur public qu'à l'avenir ils devront choisir entre la sécurité d'emploi et les salaires élevés? Il est impossible pour un gouvernement responsable d'accorder les deux sans que les condi-

EN VRAC

tions d'emploi dans le secteur public dépassent de loin celles du secteur privé.

Quel leader aura le courage de dire aux gens de Thetford Mines qu'on a fait une grave erreur économique en prenant le contrôle de l'Asbestos Corporation et que le gouvernement ne pourra plus un jour en supporter le fardeau fiscal? Malheureusement, il n'y a guère d'espoir à l'horizon. M.

Claude Forget a démissionné du PLQ devant l'inefficacité du gouvernement et l'inaction de son propre parti.

Un jour, peut-être, les gens du Québec réagiront comme population de la Californie il y a deux ans. Mais combien aurons-nous perdu en attendant cette révolte démocratique?

David W. ROGERS
Pointe-Claire

Gare à nos fonds de pension!

Quand on investit dans un fonds de pension, c'est pas pour vivre en quêtux au moment de la retraite. Si les gouvernements continuent à piger à poignée dans certaines caisses de retraite pour éponger leurs déficits dus à leur mauvaise administration, il y a de futurs pensionnés qui vont se retrouver devant une caisse vide à 60 ou 65 ans, avec le résultat qu'il faudra taxer davantage les contribuables et que les retraités prévoyants seront étiquetés comme des assistés sociaux. On dira alors: la population vieillit, ça coûte cher! C'est là un autre truc dans notre social-démocratie

pour tout niveler par la base. C'est pas avec des stratagèmes comme ça qu'on encourage la planification, l'épargne, qu'on stimule l'intérêt au travail et l'ambition de réussir.

J'espère que si jamais le gouvernement met en application son plan de transférabilité universelle des fonds de pension, il n'en profitera pas pour jouer un coup de cochon à ceux qui investissent dans des fonds privés de retraite.

Souvenons-nous: les appétits des ministres des finances sont insatiables.

Gilles-M. GIRARD, ing.
Montréal

Plus qu'un club social

Lors du récent colloque organisé par les femmes journalistes de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, il a été brièvement question du rôle rempli par le Cercle des femmes journalistes, lequel, soit dit en passant, n'avait pas été invité.

Contrairement à l'opinion émise, les objectifs du cercle, qui compte près de 200 membres, dépassent largement l'aspect social. Susciter et encourager les initiatives de nature à concourir au développement et au progrès de la profession ainsi qu'au perfectionnement et à l'avancement de celles qui s'y consacrent et maintenir le statut professionnel à son plus haut niveau, voilà les buts que le cercle s'efforce de

respecter depuis sa fondation il y a maintenant 30 ans.

Les prix de journalisme Judith Jasmin et Julia Richer décernés annuellement, le sondage-lecture effectué auprès des femmes québécoises, lequel est aujourd'hui entre les mains du ministère des Communications, et les déjeuners-causeries mensuels ne sont que quelques exemples des activités culturelles du Cercle des femmes journalistes.

Cette mise au point saura certainement informer celles qui ignorent la véritable raison d'être de notre groupement professionnel qui peut également devenir le leur, si bon leur semble.

Louise DUPUIS
présidente
Cercle des femmes journalistes

Pour bonifier le projet Trudeau

On a répandu beaucoup d'encre et de salive concernant le projet de réforme constitutionnelle. On pourrait pourtant y apporter de tout petits correctifs qui devraient rendre tout le monde heureux.

1. L'article 15 (2) devrait être modifié en ajoutant: «Cependant dans toute province où une minorité de l'une de ces langues représente 8% de la population totale, ces imprimés devront être faits dans les deux langues.»

2. L'article 16 devrait être modifié dans le même sens.

3. L'article 22 doit être modifié en ajoutant le paragraphe suivant: «Le moyen d'expression d'une communauté comprend le droit inaliénable pour une minorité de langue française ou anglaise d'établir et de maintenir elle-même, suivant les normes qu'elle fixe, et avec droit aux mêmes subventions proportionnelles que

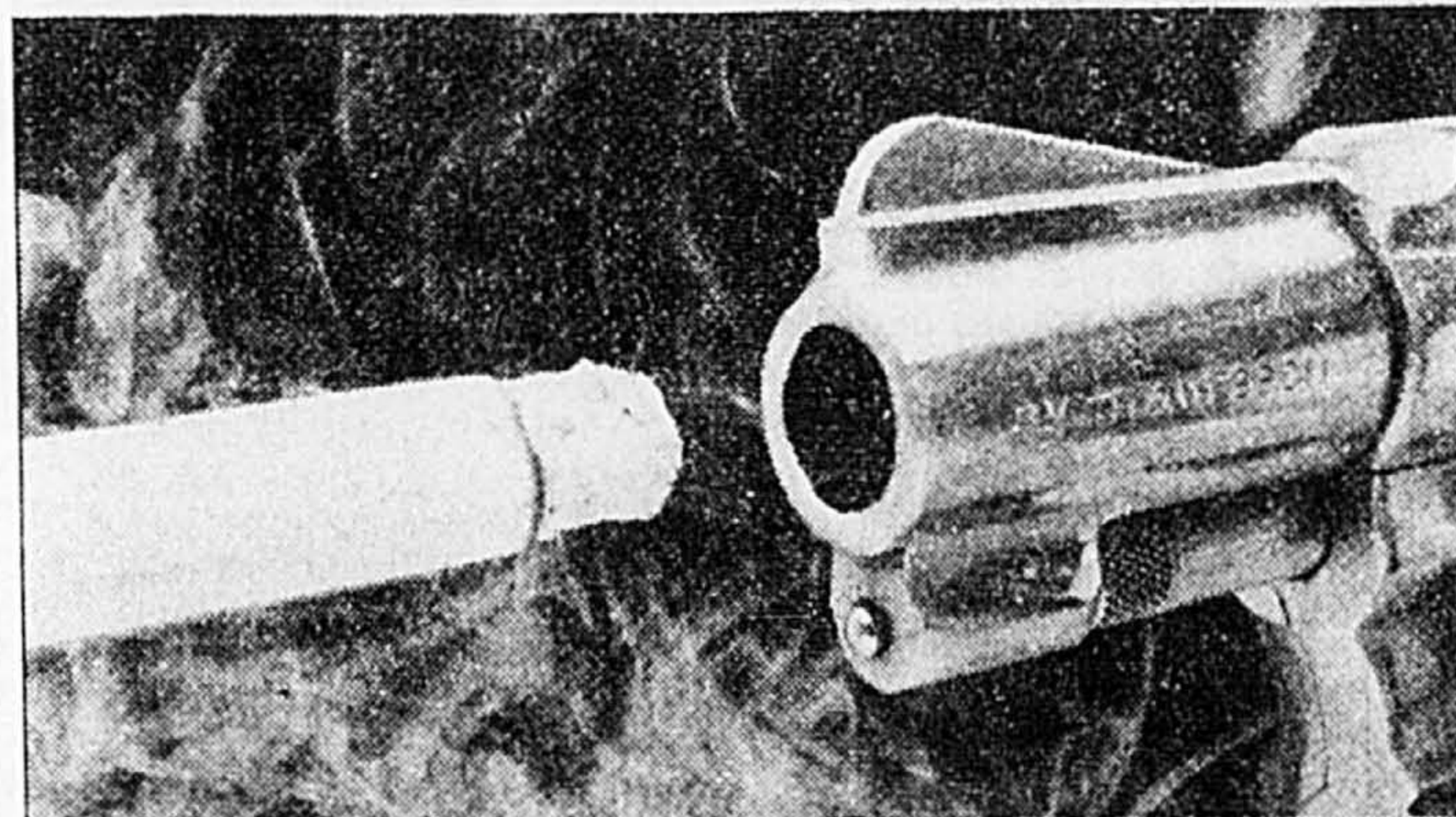
celles de la majorité, ses propres commissions scolaires locales et régionales, ses hôpitaux, services sociaux, organismes culturels et autres systèmes administratifs nécessaires ou utiles à son épanouissement.

«Ces mêmes droits s'appliquent dans tous les cas aux autochtones amérindiens, inuits et métis quant à leur langue et organismes respectifs.»

Toutes les clauses «nonobstant» doivent disparaître, étant source d'ambiguïtés et d'échappatoires possibles.

Quiconque ne souscrit pas à ces objectifs qui relèvent de la plus élémentaire justice distributive prouve qu'il est animé de préjugés raciaux ou d'évidente mauvaise foi.

Georges ARCOUET
Montréal



L'état de guerre est-il déclaré entre vos fumeurs et vos non-fumeurs?
Alors changez d'air!

Les fumeurs et les non-fumeurs s'entendent difficilement. Et c'est souvent leur travail qui en souffre. Alors, quoi faire? Facile! Changez d'air avec le BIONAIRE 2000 de Biotech. Il changera l'air de votre entreprise en air pur de la montagne. Déjà, plusieurs entreprises d'envergure utilisent le BIONAIRE 2000 et elles ont remarqué une baisse du taux d'absentéisme et une augmentation de la productivité. Soyez d'affaires. Procurez-vous un BIONAIRE 2000. Avec lui, vos fumeurs et vos non-fumeurs auront... changé d'air.

BIONAIRE 2000

BIOTECH ELECTRONIQUE L.TÉE
AU SERVICE de VOTRE ENVIRONNEMENT Conçu et fabriqué au Québec

La gamme complète des BIONAIRES 100A, 300, 1000 et 2000 disponible chez:

APOTHA PHARM
614 boul. St-Jean,
Pointe-Claire, Qué. H9R 3K2
Tél.: 497-8860

JEAN-TALON ELECTRONIQUE INC.
1226 st. Jean-Talon,
Montréal, Qué. H2J 2S9
Tél.: 279-9132

RÉGENT ST-PIERRE INC.
4338, rue St-Denis,
Montréal, Qué. H2J 2K8
Tél.: 849-2407

ELECTRONIQUE SÉCURITÉ THOMAS
4169 boul. D'Isoire,
Montréal, Qué. H4A 3J8
Tél.: 487-5141

LEON-ARZ
2887, Avenue, Brébeuf, Qué.
Tél.: Brébeuf: 861-8013
Laval: 422-3984

Échange de lettres

(suite de la page A 6)

venablement suite à l'une des conditions sans lesquelles le Québec ne pourra signer l'accord constitutionnel intervenu entre Ottawa et les neuf provinces anglophones, j'aimerais vous proposer une autre approche qui, même si elle est quelque peu différente, s'inspire de la vôtre, tout en respectant l'esprit de la loi 101 quant à la réciprocité. La preuve de la générosité des autres provinces envers les francophones n'étant pas encore faite et plutôt que de la prendre pour acquise avant même que ne s'applique la charte fédérale chez elles, je préférerais atten-

dre l'expérience avant de modifier notre loi 101. Une fois que cette générosité se serait vraiment manifestée envers les francophones hors Québec, d'une façon qui rejoigne sérieusement cette réciprocité que nous avons établie comme critère, je suis convaincu que le gouvernement du Québec serait disposé à examiner avec un esprit ouvert l'insertion de la clause Canada dans la loi 101. Mais je répète que nous n'acceptons pas que cette clause nous soit constitutionnellement imposée. En ce domaine, la liberté de décision du Québec doit être absolument sauvegardée. (...)

Régent St-Pierre inc.
C. MARTIN Jr & CIE
ÉQUIPEMENT MÉDICAL
4338, rue Saint-Denis, Montréal, Québec
A votre service depuis plus de 75 ans.
HEURES D'AFFAIRES:
Lun. au vend.: 9h à 17h 30
samedi: 9h à 15h

LOUEZ
TÉL.: 849-2407
VENTE
OU
LOCATION

BANDES MÉRIENNAIRES
ÉQUIPEMENT
COMPLET POUR
LE MALADE À LA
MAISON

849-2407

CHAISES ROULANTES

- régulières
- d'amplifié(s)
- ultralégères
- électriques
- à bras détachables
- d'enfants
- à dossier inclinable
- usagées

LITS D'HOPITAL

- électriques
- manuels 3 positions
- manuels 2 positions

NOUS VISITONS SUR RENDEZ-VOUS LES RÉGIONS SUIVANTES:
Québec, Trois-Rivières, Ottawa-Hull, Sherbrooke, Granby.
Frais d'interurbain acceptés.

BROCHURE GRATUITE
Régent St-Pierre inc.
C. MARTIN Jr & Cie
4338, rue Saint-Denis, Montréal H2J 2K8
(514) 849-2407

NOM.....
ADRESSE.....
VILLE..... TEL.....
PROV..... CODE..... (LP no 1)

LES FINANCES DU QUÉBEC

Forget serait resté si les libéraux avaient accepté sa solution

■ Claude Forget n'aurait pas quitté la vie politique, du moins pas dans l'immédiat, si le Parti libéral avait fait sienne son idée de combattre le gouvernement sur la question des finances publiques, en présentant une solution globale au problème plutôt que de critiquer l'action gouvernementale à la pièce.

JACQUES BENOIT

«Si le parti avait accepté mon idée, j'aurais été tenu de rester, je m'y serais senti obligé, et en même temps ça m'aurait rassuré sur sa capacité de se régénérer», expliquait-il au cours d'une interview accordée à LA PRESSE.

L'idée de Forget, qu'il a commencé à mettre de l'avant le printemps dernier et pour laquelle, dit-il, il a bataillé à plusieurs reprises depuis septembre, consistait dans la limitation à \$1.000 par année, pour une période de deux ans, des hausses salariales de toute la fonction publique. Parce qu'il s'agit là, à ses yeux, d'une question «d'une terrible urgence», la marge de manoeuvre du Québec quant à son développement dépendant, précisément, de l'état de ses finances. «Mais tout le monde s'entend sur la diagnostic... et personne ne préconise de solution d'ensemble.»

L'écart

Ainsi, note-t-il, alors que l'écart entre les salaires de la fonction publique et du secteur privé était de 10 p.c. en 79 (en faveur du secteur public), il sera passé, au train où vont les choses, à 20 p.c. en 82. «Si on attend à la fin 82 pour agir, l'écart sera figé dans le béton, on va le perpétuer, ce qui voudra dire 20 p.c. de la masse salariale de 83, qui sera alors de 12 milliards de dollars, soit 2,4 milliards, ce qui est la taille de notre déficit. Alors qu'avec le plafonnement que je propose, même s'il ne se faisait que pour deux ans, on économiserait environ 4,5 milliards de dollars. Cela voudrait dire la fin des abolitions de services et de postes et ça ne rendrait pas nécessaire la hausse des impôts.»

Ce projet, ajoute-t-il, était issu de la leçon qu'il avait tirée de l'élection d'avril 81, où le PLQ, tout en parlant d'austérité, s'était mis à faire des promesses à tours de bras. Au surplus, à titre de critique financier, il lui fallait être conséquent, car on ne peut à la fois attaquer un gouvernement sur la carence ou la réduction de services et lui reprocher d'emprunter plus et de hausser les impôts directs ou indirects, explique-t-il. «Je me suis dit que je ne pouvais pas faire la critique des activités financières du gouvernement à moins de pouvoir le faire sur la base d'une solution et aussi que ça serait trop bête que le gou-

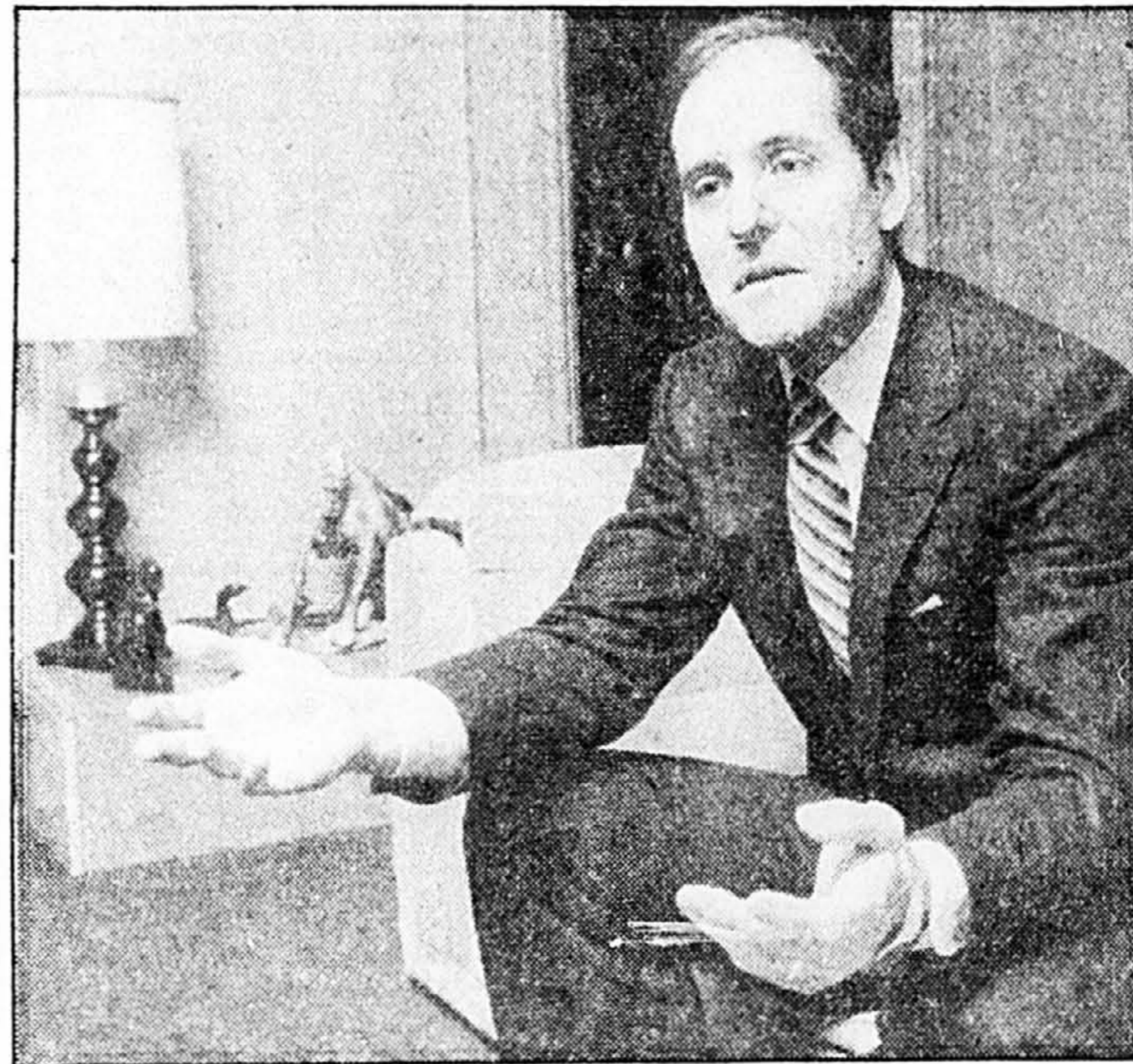
vernement en arrive à cette solution et qu'on le critique là-dessus.»

La réaction du parti

Le parti, lui, raconte-t-il, jugea que ce n'était pas politique, qu'il fallait critiquer mais laisser au gouvernement le soin de trouver la solution, tandis qu'à ses yeux le PLQ se devait d'en mettre une sur le tapis, «parce que c'est un problème comparable en importance au problème constitutionnel».

«Au fond, ce que me disaient mes collègues, c'est que pour eux ça n'avait pas d'importance et j'en ai conclu, aussi, que le parti ne voulait pas prendre de risques, mais qui risque rien n'a rien.»

A cette raison pour ainsi dire conjoncturelle de son départ s'en ajouta une autre, «la raison majeure», à savoir que les prochaines années seront à ses yeux des années perdues politiquement parlant. «Je ne peux pas empêcher les gens de perdre ces années-là, mais moi je ne veux pas les perdre.»



Claude Forget chez lui

photo Pierre McCann, LA PRESSE

POUR SORTIR DE L'ORNIÈRE

Le PLQ doit lancer un défi économique ou social au Québec

■ Le Parti libéral du Québec n'est pas au bout de ses peines et les très grandes difficultés qu'il connaît actuellement vont encore s'aggraver, estime l'ex-ministre des Affaires sociales Claude Forget, quoiqu'il s'agisse selon lui de difficultés qui se situent dans «un contexte essentiellement transitoire» dont on devrait voir la fin d'ici un an et demi à deux ans.

«Je pense que le parti est un peu à l'image du Québec. Nous allons passer par une période plus difficile encore, mais ceci ne diminue en rien mon optimisme pour à plus long terme.»

Cette mauvaise passe que traverse le PLQ, notamment en ce qui concerne la désaffection des francophones à son endroit, n'est pas sans rappeler la situation où il s'est trouvé il y a quelques 25 ans, sous la direction de Georges-Emile Lapalme, reconnaît-il. «Ce n'est pas nouveau dans l'histoire du parti, c'était la même chose dans le début des années 50 où il

faisait élire des députés surtout dans l'ouest de Montréal.»

Cause ou effet?

Selon lui, toutefois, ce n'est pas parce que le PLQ est identifié aux anglophones que la majorité francophone le délaisse, la coupure entre le parti et la majorité étant plutôt, soutient-il, «l'effet que la cause». Autrement dit, explique-t-il en substance, une des lois de la vie politique québécoise veut que celle-ci passe par des phases alternatives de chauffage et de refroidissement quant à la question nationale; en période de chauffe comme actuellement, c'est le parti qui y colle le plus étroitement qui prend le premier plan, d'où la désaffection des francophones à l'égard du PLQ dont l'abandon peut faire croire que le PLQ est le parti des seuls anglophones.

Mais cela, à ses yeux, ne durera pas. En ce sens que pour lui on atteindra sous peu le point de saturation, à partir duquel «la dialectique fédéraliste-souverainiste

apparaîtra comme dépassée», ce dont la classe politique n'est pas encore consciente, juge-t-il. Et pour le PLQ, c'est là que se posera un problème de taille, qui sera d'accoucher d'une raison d'être autre que le fédéralisme pour obtenir des appuis et faire son unité. «Le PLQ, ajoute-t-il, va sortir de son ornière et de ses difficultés quand il fera d'une question économique ou sociale l'élément clé de son orientation.» Quelle question?

Ce pourrait être, répond-il, «la volonté de se mesurer à d'autres sociétés développées et d'assumer le coût de ce défi.»

«Il faudra se dire: "Est-ce que nous sommes prêts à être les meilleurs?" Peut-être pas dans tout, nous sommes une petite société, il faudra faire des choix, mais cela, c'est secondaire. Le principal sera de savoir si on peut faire accepter ce défi-là aux gens.»

AU SALON DE LA PME

Biron parle de réduire la paperasse

■ Le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Biron, a critiqué les excès bureaucratiques du fédéral, samedi, prenant la parole à l'ouverture du Salon de la PME, à l'Université du Québec.

PAUL ROY

Selon le ministre, Ottawa complique la vie des dirigeants de petites et moyennes entreprises en les obligeant à remplir des formulaires semblables à ceux qu'ils ont déjà remplis pour participer à des programmes mis sur pied par Québec. Il cite à cet effet des programmes d'aide aux industries de la chaussure et du textile et il explique qu'il a demandé à ses homologues fédéraux de l'aider à réduire cette bureaucratie, dévoreuse d'énergie et de temps pour les dirigeants de PME.

Ce qui n'a pas empêché le ministre de renouveler sa foi dans l'avenir de la PME au Québec. «Il y a 200 ans, il y a eu 60.000 Québécois qui ont décidé de se battre pour leur identité; aujourd'hui, il y a 60.000 petites et moyennes entreprises au Québec qui veulent se battre et qui savent se battre.»

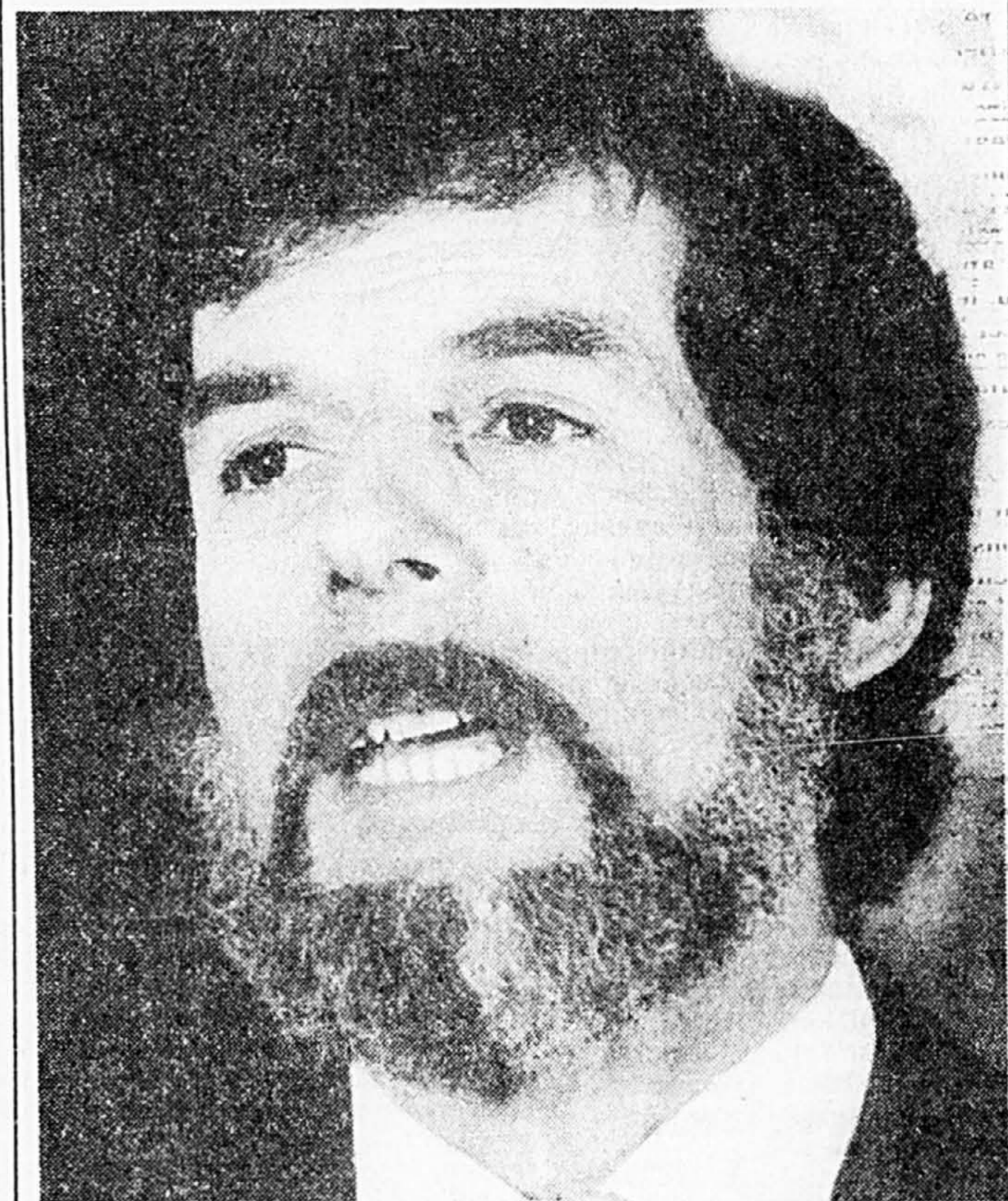
Avant lui, le Dr Grant C. Moon, directeur de l'agence américaine Small Business

Administration avait lui aussi fait l'apologie de la PME. Selon lui, 96 p. cent des entreprises américaines sont des PME et elles sont responsables de la création de six millions de nouveaux emplois entre 1968 et 1976, les deux tiers de tous les nouveaux emplois créés aux Etats-Unis au cours de cette période. Les divers gouvernements et leurs agences en auraient créé quelque trois millions et la «big business», un peu plus de 200.000.

Besoin de formation

Pour sa part, Yvon Perreault, responsable avec Paul Dell'Aniello du Programme formation de l'homme et la femme d'affaires de l'UQAM et de l'organisation du Salon de la PME, a fourni des chiffres éloquentes quant au besoin de formation des dirigeants de PME. Selon lui, sur 20 PME nouvellement lancées, 19 ferment leurs portes au cours de leurs 10 premières années d'existence. Et 90 p. cent de ces échecs seraient le résultat d'une mauvaise gestion.

Au cours du week-end, quelques centaines d'hommes et de femmes d'affaires ont visité le Salon de la PME où ils ont pu s'entretenir avec des dizaines de spécialistes en financement et en gestion.



Le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, Rodrigue Biron, a pris la parole samedi à l'ouverture du Salon de la PME de l'Université du Québec. photo Pierre Côté, LA PRESSE

PLEINS FEUX

EN HAÏTI, DES POULETS AUX COCHONS

Vers la «portoricanisation»

-2-

■ L'extermination des porcs atteints de fièvre porcine, en voie d'exécution en Haïti, souligne avec force l'absurdité de la condition haïtienne. La fièvre porcine



CHARLES DAVID

n'étant pas nocive pour l'homme, la viande des porcs abattus se retrouvera sur les marchés extérieurs pour le bénéfice autre que celui d'une population affamée.

Car Haïti exporte de la viande. Selon les statistiques du Département du Commerce américain, Haïti a vendu, en effet, de la viande l'année dernière aux Etats-Unis pour un montant de 2.525.540 dollars au prix bloqué de \$1.05 la livre. Le scandale d'aillieurs n'est pas nouveau. Il rappelle l'époque où, tandis que la famine battait son plein dans la région du nord-ouest du pays, en 1977, on retrouvait à New-York et à Montréal des denrées alimentaires «made in Haïti».

Mais, dans le cas des porcs abattus, il s'agit de souligner que cette extermination, sans plan de repeuplement, détruit les racines profondes d'un peuple. On sait, en effet, que les «griots» (plat de

porc) constituent le plat haïtien par excellence et se trouvent imbriqués profondément dans la trame nationale de ce peuple qui, désormais, dans sa lente et continue dégradation, devra assimiler les vertus du colonel Saunders, la PRINSA étant directement reliée aux établissements des KENTUCKY FRIED CHICKEN de Port-au-Prince. D'ailleurs, la modification des goûts alimentaires de ce peuple découle du plan d'ensemble qui vise à «portoricaniser» ce pays, le rendant dépendant, en tout — et surtout dans son alimentation — de l'extérieur et en le confortant dans un rôle bien dévolu: lieu de consommation, espace d'assemblage, réservoir de «cheap labor».

La PRINSA est, à ce titre, exemplaire: alors que toutes les composantes de cette «usine d'assemblage» proviennent de l'extérieur, les produits «finis» seront allégrement exportés pour permettre de contrebalancer officiellement la sortie de devises nécessaire à l'approvisionnement de la machine. En d'autres termes, le serpent pourra gentiment sucer sa queue après avoir bien digéré au passage. Inutile de préciser que, sur le chapitre des bénéfices, aucun contrôle n'existe en Haïti et ne règlemente le rapatriement des capitaux et des bénéfices, la monnaie nationale — la gourde — ne pouvant d'ailleurs se prêter à aucun contrôle des changes parce que tributaire du dollar améri-

cain. Comme vient de l'affirmer le vice-gouverneur de la Floride, M. Wayne Mixson, «le climat économique en Haïti est particulièrement favorable aux investisseurs américains».

La Banque Mondiale, par l'entremise de sa filiale, l'International Finance Corporation, ne s'est pas trompée. Elle a estimé, en fonction de sa propre évaluation, que le projet développé par la PRINSA se présente «financièrement sous un jour attrayant». Quant à la PRINSA, selon ses propres projections, elle compte réaliser, d'ici 1986, un revenu minimum net de 3 millions de dollars. Soit, en cinq ans, l'équivalent du prêt de l'IFC qui a permis à la famille Brandt de diversifier ses activités.

Ainsi, après les bâtons et balles de base-ball, le noeud papillon du colonel Saunders entre joyeusement, par les vertus de la division internationale du travail, dans la panoplie de rêve de l'Haïti de Jean-Claude Duvalier. On peut se demander toutefois, par une ironie de l'Histoire, si le cochon qui a présidé à la naissance de ce pays

— lors de la cérémonie du Bois-Caïman scellant dans un pacte vaudouesque la volonté des esclaves de se libérer ou de mourir — ne va pas concrétiser, avec sa disparition, la décadence intégrale d'Haïti, qui, dans cette affaire de basse-cour, s'est fait jouer, par ses dirigeants, un autre tour de...cochon.

<p>INTER</p> <p>Gros lot de 250 000\$</p> <p>Tirage: 343</p>	<p>205893</p> <p>205893 250 000\$</p> <p>05893 2 500\$</p> <p>5893 250\$</p> <p>893 50\$</p> <p>93 10\$</p>	<p>Gros lots de 25 000\$</p> <p>867686</p> <p>598684</p> <p>528407</p> <p>Numéros non décomposables</p> <p>Les billets gagnants de 250\$ et 50\$ sont encaissables à toute succursale de la Banque Nationale.</p>	<p>NUMÉROS MOBILES GAGNANTS</p> <p>Numéro tiré 46769</p> <p>2 FAÇONS DE GAGNER 2 500 \$</p> <table border="1"> <tr><td>4</td><td>6</td><td>7</td><td>6</td><td>9</td></tr> <tr><td>X</td><td>4</td><td>6</td><td>7</td><td>6</td><td>9</td></tr> </table>	4	6	7	6	9	X	4	6	7	6	9	<p>Numéro tiré 1545</p> <p>3 FAÇONS DE GAGNER 250 \$</p> <table border="1"> <tr><td>1</td><td>5</td><td>4</td><td>5</td></tr> <tr><td>X</td><td>1</td><td>5</td><td>4</td><td>5</td></tr> <tr><td>X</td><td>X</td><td>1</td><td>5</td><td>4</td><td>5</td></tr> </table>	1	5	4	5	X	1	5	4	5	X	X	1	5	4	5	<p>Numéro tiré 431</p> <p>4 FAÇONS DE GAGNER 50 \$</p> <table border="1"> <tr><td>4</td><td>3</td><td>1</td></tr> <tr><td>X</td><td>4</td><td>3</td><td>1</td></tr> <tr><td>X</td><td>X</td><td>4</td><td>3</td><td>1</td></tr> <tr><td>X</td><td>X</td><td>X</td><td>4</td><td>3</td><td>1</td></tr> </table>	4	3	1	X	4	3	1	X	X	4	3	1	X	X	X	4	3	1
	4	6	7	6	9																																												
	X	4	6	7	6	9																																											
	1	5	4	5																																													
	X	1	5	4	5																																												
X	X	1	5	4	5																																												
4	3	1																																															
X	4	3	1																																														
X	X	4	3	1																																													
X	X	X	4	3	1																																												
<p>On peut se procurer le dépliant "Qui gagne à Loto-Québec?" dans la plupart des kiosques de vente et aux bureaux de Loto-Québec.</p>																																																	
<p>LOTO-QUÉBEC versera cette année plus de 20 000 000\$ en escompte à 15 000 marchands-détailants du Québec</p>																																																	

Fox lance l'Année Marconi

Plusieurs événements marqueront en 1982 le 80^{ème} anniversaire des nombreuses découvertes de Guglielmo Marconi, ce savant détenteur du prix Nobel dont les expériences réalisées au tout début du siècle à Terre-Neuve et ailleurs au Canada ont rendu possibles les télécommunications radio à grande distance.

Le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, a d'ailleurs donné en fin de semaine à

Montréal le coup d'envoi de la célébration de l'Année Marconi, lorsqu'il s'est adressé à un groupe de dignitaires de la communauté italienne réunis à un cocktail.

Le gouvernement italien s'associera de près aux manifestations qui auront lieu en terre canadienne et ces prochains jours, le ministre de la Culture d'Italie rendra visite au ministre Fox pour discuter avec lui de la contribution que le pays

d'origine de Marconi veut apporter.

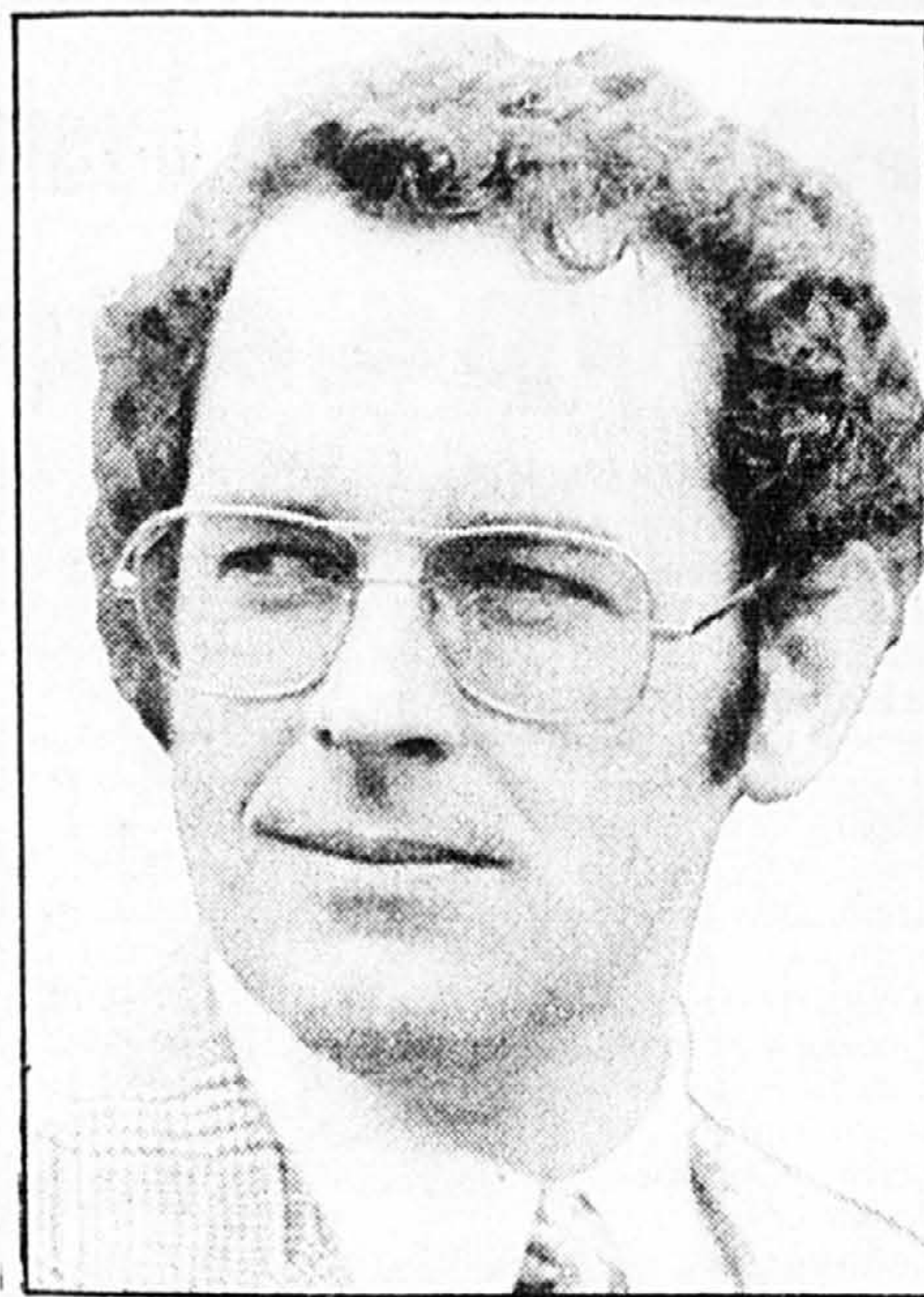
Entre autres manifestations, on organise une « tournée Marconi » qui, à l'aide d'une subvention de \$25,000 du ministère de M. Fox, se déplacera dans neuf villes du Canada. On donnera des conférences sur les relations entre les arts et la science et on fera des démonstrations de la technologie des satellites de télécommunications.

Entre-temps, une exposition spéciale mise sur pied par la fondation Marconi pour l'université Columbia présentera à travers le pays des pièces provenant de

musées et de collections privées qui n'ont encore jamais été vues par le grand public.

Radio-Canada, en collaboration avec le réseau de télévision italienne, a prévu dans sa programmation deux émissions consacrées à Marconi et à son oeuvre. On saura plus tard la date où seront présentées ces émissions.

Enfin, se tiendra un colloque scientifique international Marconi en 1983, dans le cadre de l'année internationale des télécommunications, proclamée récemment par l'Assemblée des Nations unies.



La baguette de Wagner retrouvée

VENISE (AFP) — La baguette de chef d'orchestre utilisée en 1882 par Wagner et récemment dérobée au conservatoire de musique Benedetto Marcello de Venise a été restituée.

Le professeur Ugo Arpendola, directeur du conservatoire vénitien, a reçu par la

poste le prestigieux objet, enveloppé dans un emballage ordinaire. Aucune explication n'avait été jointe.

Lorsqu'elle avait été dérobée, la baguette, d'une quinzaine de centimètres de long, était exposée dans une vitrine du conservatoire.

L'Ontario censure le Beau-père

TORONTO (CP) — Le Bureau de censure de l'Ontario a interdit la présentation de « Beau-père », la toute nouvelle comédie de Bertrand Blier dont « Préparez vos mouchoirs » avait déjà obtenu un Oscar. Selon le bureau, le film, qui raconte les aventures amoureuses d'un homme avec sa belle-fille de 14 ans, tend à présenter comme normale une relation incestueuse avec une mineure.

D'après Mary Brown, présidente du Bureau, le mandat de l'organisme est de représenter l'opinion de la communauté ontarienne dans son ensemble et non celle des cinéphiles amateurs de films étrangers.

Les recherches faites par le Bureau, dit-elle, ont démontré que 90 p.c. des Ontariens sont opposés à ce que soit présenté publiquement un film montrant explicitement des relations sexuelles entre une enfant et un adulte ou tendant à présenter l'enfant comme un objet sexuel.

Interrogé sur l'interdiction frappant son film, Bertrand Blier s'est dit étonné de la réaction des Ontariens qui semblent vivre encore au Moyen Âge.

VÉRIFICATION SÉCURITAIRE D'HIVER EN 19 POINTS

VOITURES ET CAMIONS LÉGERS Seulement \$29⁹⁹

VERIFICATION: 1. Freins aux 4 roues, nettoyés et ajustés. 2. Système d'échappement. 3. Amortisseurs. 4. Triangle de direction. 5. Suspension avant et arrière. 6. Radiateur et boyaux. 7. Batterie et câbles. 8. Toutes les courroies. 9. Tous les niveaux des liquides. 10. Filtre à air. 11. Lames d'essui-glace et lave-glace. 12. Pression du système de refroidissement. 13. Degré du liquide de refroidissement. 14. Gravité d'acide de la batterie. 15. Toutes les lumières et signaux. 16. Pression des pneus incluant le pneu de rechange. LUBRIFICATION: 17. Laquet et charnières du capot. 18. Charnières de portes. 19. Charnières du coffre arrière.

PEINTURE COMPLÈTE \$379

Toutes voitures et camions légers. Changement de couleurs et réparation entre si nécessaire.

COUPON NETTOYAGE ET RÉGLAGE COUPON GRATUIT FREINS GRATUIT COUPON

Ce coupon vous donne droit à un nettoyage et réglage de freins à roues SANS FRAIS L'OFFRE EXPIRE LE 4 DÉC. 1981

LES VENTES ACTIONS FORD (1979) LTÉE

4901 ouest, Jean-Talon JIM McLEAN, président

Montréal H4P 1W5 731-8271

1 COUPON PAR CLIENT

COUPON COUPON COUPON COUPON COUPON

FORD Pièces libre service 8h à 17h
Service 8h à 17h
Salle de montre 8h à 21h

4901 ouest, Jean-Talon
Près du boul. Décarie **731-8271**

LOCATION LUNDI AU VENDREDI
VALIDE JUSQU'AU 4 DÉC. 1981

APPRENEZ EN 4 SEMAINES LA TENUE DE LIVRES
(comptabilité pratique enseignée par comptables agréés)

Notre cours comprend:
Le Grand Livre et les États Financiers.

Les cours commentent: **en français** **en anglais**

DEPLIANT GRATUIT	JOUR	aucun	7 janvier
	SOIR	7 janvier	6 janvier
	SAMEDI	9 janvier	9 janvier

ÉCOLE COMMERCIALE LONDON 733-5217
4950, CH. QUEEN MARY (métro Snowdon) 733-8261

Permis no 749767 — Établie en 1970

collège beaubois

Institution privée déclarée d'intérêt public
Dirigée par les frères de Saint-Gabriel
Localisation: 1,6 kilomètre à l'ouest de l'autoroute 13

Cours secondaire pour garçons et filles
«PORTES OUVERTES»
le dimanche 6 décembre de 13h00 à 16h00
BIENVENUE À TOUS

Renseignements: **684-7642**

Transport: — Canadien National: Deux-Montagnes à station «A ma Baie»
— CTCUM: Autobus 08 (Pierrefonds)

9509 ouest, boul. Gouin
Pierrefonds H8Y 1T7

On déballe les cadeaux
les regards s'allument

“Vous y avez pensé!”

COINTREAU

LIQUEUR ANGERS FRANCE

700 ml 40% alc./vol.

COINTREAU, ESPRIT NATUREL DE L'ORANGE est le secret séculaire d'une famille

Inimitable chef d'œuvre d'équilibre entre la vivifiante chaleur de l'eau de vie et les vertus amères des oranges mûries sous les Tropiques

AUX QUATRE COINS DU MONDE exige le lacet rouge-ponceau: garantie COINTREAU. Product of France - Produit de France

COINTREAU

Ayez une chambre de plus pour les Fêtes...

ET ÉPARGNEZ!

LUXUEUX CANAPÉ CONTEMPORAIN

Canapé habilement conçu se transformant en un confortable lit double avec surface de repos de 64" x 73". Élégant recouvrement à pois en bleu ou brun, cousu sur enveloppe remplie de fibre et boutons au centre. Double épaisseur de mousse sur base en bois.

SPÉCIAL \$228⁰⁰

Sklar-Peppler

SOFA-LIT MODERNE

Recouvert d'un tissu 54% nylon, 46% olefin de ton beige avec coussins de siège réversibles en mousse. Matelas de mousse pleine grandeur dans la base du sofa. Le sofa-lit s'incline vers l'avant pour faciliter le nettoyage. Le dossier se bloque à l'angle parfait pour regarder la TV.

SPÉCIAL \$397⁸⁰

LE NOUVEAU LIT SECTIONNEL

... toute la place assise dont vous avez besoin plus une grande place confortable pour coucher deux personnes. Les coussins de siège en mousse de 5" d'épaisseur enveloppée de polyester sont réversibles. Coussins remplis de mousse au dossier. La section causeuse renferme un confortable matelas en mousse dans sa base qui s'ouvre pour former un lit double. Recouvrement en tissu olefin beige.

SPÉCIAL \$697⁰⁰

Boul. Saint-Martin ouest, Laval, sortie 9 de l'Autoroute des Laurentides

HEURES D'OUVERTURE: Lundi, mercredi, 9h - 18h
Jeudi, vendredi jusqu'à 21h
Samedi, 9h - 17h.

LIGNE DE LAVAL 688-3851
LIGNE DE MONTRÉAL: 336-7741

PLAN BUDGÉTAIRE PAR LA BANQUE DE COMMERCE

APPELEZ-MOI MARIE

CRÈME DE MENTHE VERTE

BLANCHE

Marie Brizard

FINES LIQUEURS ENTRE TOUTES DEPUIS 1755

Les effets de la Charte sur les lois du Québec

(Selon PC) — Toute une série de lois du Québec pourraient devenir inopérantes en vertu de la charte fédérale des droits.

C'est ce que démontre une analyse du principal avocat constitutionnel du ministère de la Justice, M. Jean-K. Samson, analyse qui est une mise à jour d'une étude d'une équipe juridique dirigée par l'ancien juge de la Cour suprême du Canada, M. Yves Pratte.

M. Samson signale que, suivant la charte, des «droits démocratiques» comme le vote et la durée des législatures, les droits de «mobilité» et de recours aux tribunaux, ne peuvent être modifiés par des lois provinciales.

La clause de mobilité garantit à tous les habitants permanents du Canada le droit de s'établir et de «gagner leur vie» dans toute province, sauf là où le taux de chômage est plus élevé que la moyenne canadienne ou que des projets sont établis pour aider les désertés.

M. Samson signale que plusieurs projets et règlements du Québec qui exigent que l'on y réside ne visent pas les pauvres, par exemple les critères d'achat de terres agricoles, l'embauchage dans la construction et l'industrie manufacturière et la préférence accordée aux professionnels de la province.

Appliquer le droit de mobilité quand le taux de chômage varie serait difficile, dit M. Samson. Des projets valides aujourd'hui ne le seraient plus dans six mois selon les variations du taux de chômage.

La clause des droits de vote démocratiques pourrait être interprétée comme signifiant que les procureurs de la Couronne, les avocats de l'aide juridique, les policiers de la Sûreté provinciale, etc., peuvent voter aux élections provinciales, voire fédérales en certains cas — doit qu'ils n'ont pas actuellement.

Elle pourrait également annuler une loi provinciale qui interdit à des fonctionnaires et aux entrepreneurs qui font affaire avec le gouvernement de siéger à l'Assemblée nationale.

La clause des droits de mobilité va aussi à l'encontre de plusieurs lois provinciales.

Des règlements provinciaux s'appliquant aux maisons d'édition, librairies, courtiers, écoles de conduite automobile, à nombre de catégories de citoyens pourraient devenir de nul effet en vertu d'une disposition de la charte.

Pour avoir droit à des subventions ou permis, plusieurs catégories de citoyens doivent résider au Québec et un article de la charte des droits pourrait rendre illégale cette condition.

Il pourrait en être de même de l'obligation actuelle, pour les «non-résidents» du Québec, de faire approuver par une commission provinciale l'achat de terres arables.

La loi du Québec limite aux citoyens canadiens l'accès à un certain nombre de professions, alors que la charte parle des «habitants permanents» du pays.

La charte des droits permettrait aussi de contester la politique d'«achat au Québec».

Quant aux droits linguistiques, la charte imposerait au Québec la «clause Canada», alors que seuls peuvent actuellement fréquenter l'école anglaise les enfants de parents ayant reçu leur éducation en anglais au Québec même.

La charte ouvrirait les écoles anglaises du Québec à tous les enfants canadiens dont les parents ont reçu leur éducation en anglais.

Le Conseil de la langue française a signalé vendredi que la clause Canada renverserait la tendance établie depuis quatre ans par la loi et permettrait à 20,000 nouveaux écoliers de fréquenter les écoles anglaises.

Prestations plus vite aux malades en phase terminale

OTTAWA (UPC) — Les Canadiens qui sont atteints d'une maladie inguérissable, notamment le cancer, recevront plus rapidement des prestations d'invalidité par l'intermédiaire du Régime de retraite du Canada, en vertu d'un nouveau système qui entrera en application cette semaine.

Le nouveau système, décrit par le ministre de la Santé, Mme Monique Bégin, dans une lettre au conservateur Doug Lewis en réponse à une question que ce dernier a soulevée en chambre, tiendra compte de la situation d'urgence dans laquelle se trouve le prestataire.

Selon Mme Bégin, une fois les formalités de vérification terminées, la décision de verser des prestations à ces malades en phase terminale, sera prise en deux ou trois semaines et non en quatre mois, ce qui est la période d'attente habituelle.

Ouellet ne voit pas de conflit

Le ministre de la Consommation, M. André Ouellet, a affirmé vendredi ne pas croire que la nomination de l'un de ses proches collaborateurs à la Commission d'étude sur la mousse d'urée formaldéhyde puisse nuire à la crédibilité de cette enquête fédérale. Interrogé sur la nomination de son ami et organisateur électoral Me Jacques Lamoureux à la présidence de la commission chargée de mener des audiences publiques pour enquêter sur les dangers de la mousse d'urée pour l'isolation des maisons, M. Ouellet s'est dit avoir une confiance absolue en l'objectivité de Me Lamoureux. «Il n'y a pas de conflit d'intérêts là-dedans», a dit M. Ouellet. M.

Constitution: Québec ira en cour avant tout appel au peuple

OTTAWA (CP et UPC) — Le premier ministre Lévesque a déclaré samedi qu'il ne rejetait pas l'idée de tenir un référendum ou une élection sur la question constitutionnelle, mais il a laissé entendre que cela ne l'enthousiasmait pas outre mesure, pour le moment.

Interrogé par le réseau CTV dans le cadre de l'émission «Question Period», M. Lévesque a dit que le Québec lutterait jusqu'au bout pour préserver ses droits et ses pouvoirs contre les changements prévus dans la constitution et qu'il était prêt à soumettre la question du droit de veto de la province à la Cour suprême du Canada.

«Nous allons lutter jusqu'au bout, en tant que gouvernement provincial, pour protéger les droits du Québec dans la constitution et pour maintenir la situation actuelle du Québec au sein du Canada», a dit le premier ministre.

M. Lévesque a ajouté que le Québec irait devant la plus haute cour du pays pour contester le consensus constitutionnel entre le gouvernement fédéral et les neuf provinces si M. Trudeau refuse de négocier avec le Québec les termes de l'accord survenu en novembre.

Selon le premier ministre, la Cour suprême n'a pas rendu un jugement final sur la définition du consensus requis ni déterminé si l'approbation du Québec était nécessaire aux changements constitutionnels, compte tenu du fait que le Canada a été fondé par deux nations, la nation française et la nation anglaise.

Pour sa part, le premier ministre Trudeau a fait savoir vendredi qu'il n'acceptait plus aucune modification au projet constitutionnel, même si ces modifications étaient susceptibles d'améliorer le contenu de l'entente. Le projet doit être approuvé mercredi par les Communes.

Pawley en fonction

Le premier ministre Howard Pawley et le NPD forment aujourd'hui le nouveau gouvernement du Manitoba, héritant d'un déficit de \$252.8 millions et ayant une longue liste de promesses électorales à tenir. M. Pawley, 47 ans, avocat de Selkirk, a conduit son parti à la victoire en remportant 34 sièges, les conservateurs n'en ayant plus que 23 au lieu de 32 comme c'était le cas avant la dissolution. Les libéraux et le Parti progressiste n'ont aucun député.



ERRATA

Veuillez prendre note des corrections suivantes dans le cahier «Le choix des étrennes débute chez Simpsons» encarté dans La Presse du samedi 28 novembre 1981.

Page 18, article 19. Dormeuse offerte en rose pâle/blanc ou ton uni de rose pâle.

Page 42, articles 8 et 9. Anoraks «Esterel». Ne sont pas exactement tel que représenté.

Page 43, article 2. Sac se pliant offert en noir seulement et non tel que représenté.

Page 60, articles 8 à 8B. Serviettes «Canon» non offertes en melon.

Nous regrettons tout inconvénient causé par ces erreurs.



Participez au CONCOURS DE DESSIN

«COMMENT IMAGINEZ-VOUS LE PÈRE NOËL» du 1er au 19 décembre

Concours ouvert aux enfants de 5 à 10 ans. Les dessins seront exposés au deuxième étage, rayon des enfants, en ville seulement. Formules de participation au concours disponibles chez Simpsons centre-ville, Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

IL Y AURA TROIS PRIX À GAGNER:
1er prix: un chèque-cadeau de \$75
2ème prix: un chèque-cadeau de \$50
3ème prix: un chèque-cadeau de \$25

Le jury se réunira le mercredi 23 décembre, à 11h du matin, au deuxième étage, en ville.

Simpsons a payé les droits exigibles quant à ce concours en vertu de la «Loi sur les loteries, les courses et les concours publicitaires». Un litige quant à la conduite et l'attribution des prix de ce concours peut être soumis à la Régie des loteries et courses du Québec.



En exclusivité! La robe safari «Serbin» aux teintes tropicales



«Serbin»... marque réputée pour confort et beauté!
Éventail de nouveaux coloris... très appropriés pour des climats plus doux ou pour nos étés!

Serbin vous offre une robe de coupe flatteuse, à la fois élégante et confortable! De plus, portez-la le jour, seule ou avec des pantalons ou des robes, le soir. Elle convient à tous les moments de la journée! Confectionnée en tissu safari polyester/coton lavable et rebelle aux faux plis. C'est la robe indispensable pour vos voyages ou vos vacances! Venez dès aujourd'hui admirer la collection entière de «Serbin».

Représentée: Modèle très versatile de coupe seyante. Avec ceinture et boutons de ton contrastant. Rose vif, vert irlandais, turquoise ou champignon. 8 à 18. \$100

Rayon 308, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno. Pour achat en personne seulement.

Un Noël mémorable débute chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël.



6/36 NUMÉROS GAGNANTS PEU IMPORTE L'ORDRE

2	3	12	25	34	35
6 sur 6	2	261 046,50\$			
5 sur 6	165	1 489,10\$			
4 sur 6	8697	78,40\$			
5 sur 6+	1	163 802,00\$			

N° COMPLÉMENTAIRE S'APPLIQUE SEULEMENT AU 5 SUR 6+
9 VENTES TOTALES
2843 790 \$

GROS LOT
Approximatif vendredi **100 000\$**

Provincial

8007401	500 000\$
007401	50 000\$
07401	1 000\$
7401	100\$
401	25\$
01	10\$

ENCAISSEMENTS: Tous les billets gagnants sont encaissables, au comptoir ou par courrier, au siège social de Loto-Québec, 2 000, rue Berri, Montréal, H2L 4N5. Les billets gagnants de 1 000\$, 250\$, 100\$, 50\$, 25\$ et 10\$ sont encaissables à toute succursale de la BNC. Les billets de Provincial ainsi encaissés seront automatiquement enregistrés et inscrits pour les tirages subséquents, jusqu'à échéance. On peut également encaisser les billets gagnants de 10\$ chez le détaillant, à l'échéance seulement.

Mout DATE: 27-11-81

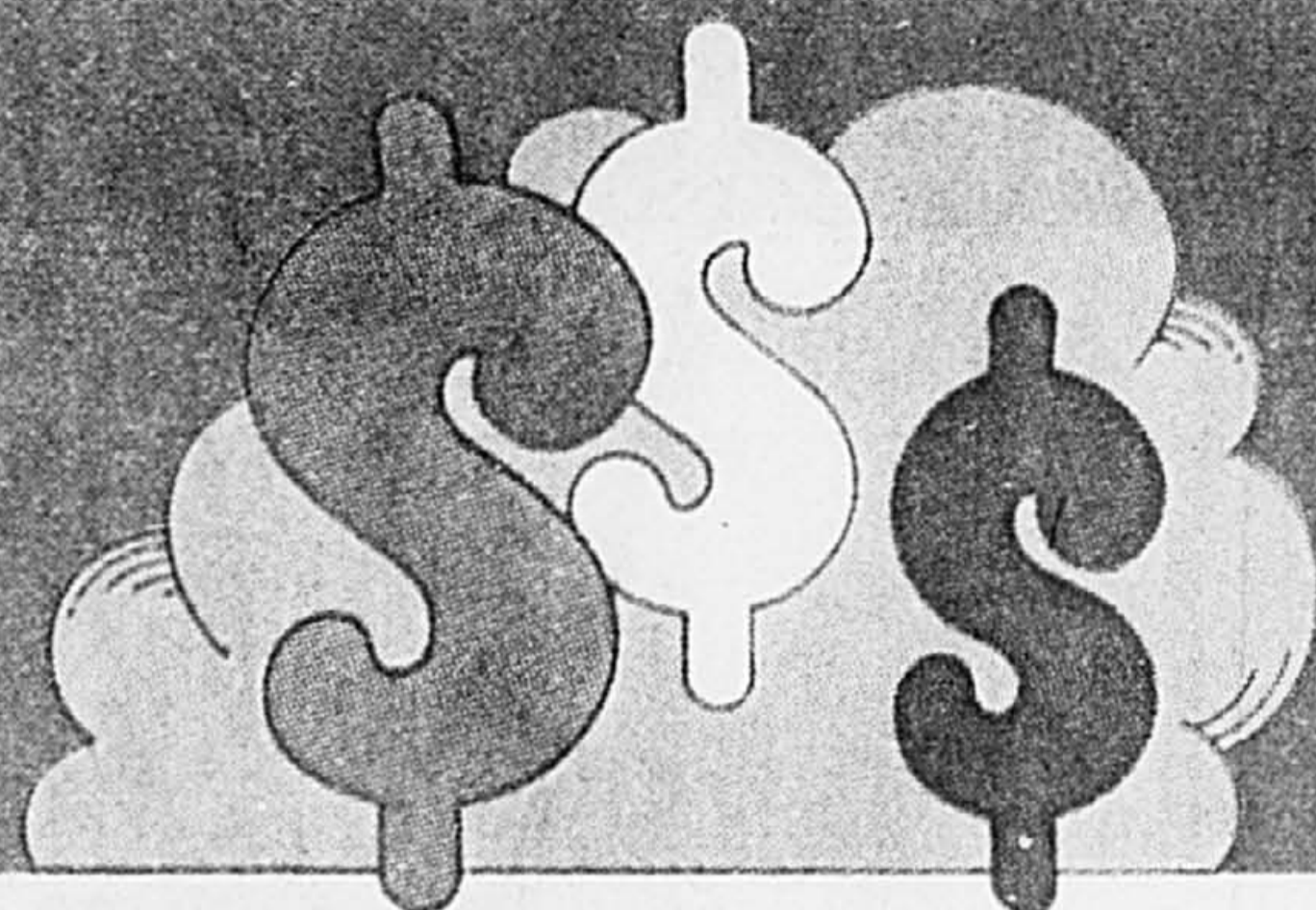
Numéro	Possibilité de
622086	4 Gagnants de 50 000\$
22086	32 Gagnants de 5 000\$
2086	324 Gagnants de 250\$
086	3240 Gagnants de 50\$
86	32400 Gagnants de 5\$

En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LOTO-QUÉBEC distribue 100% de tout l'argent qu'elle reçoit:

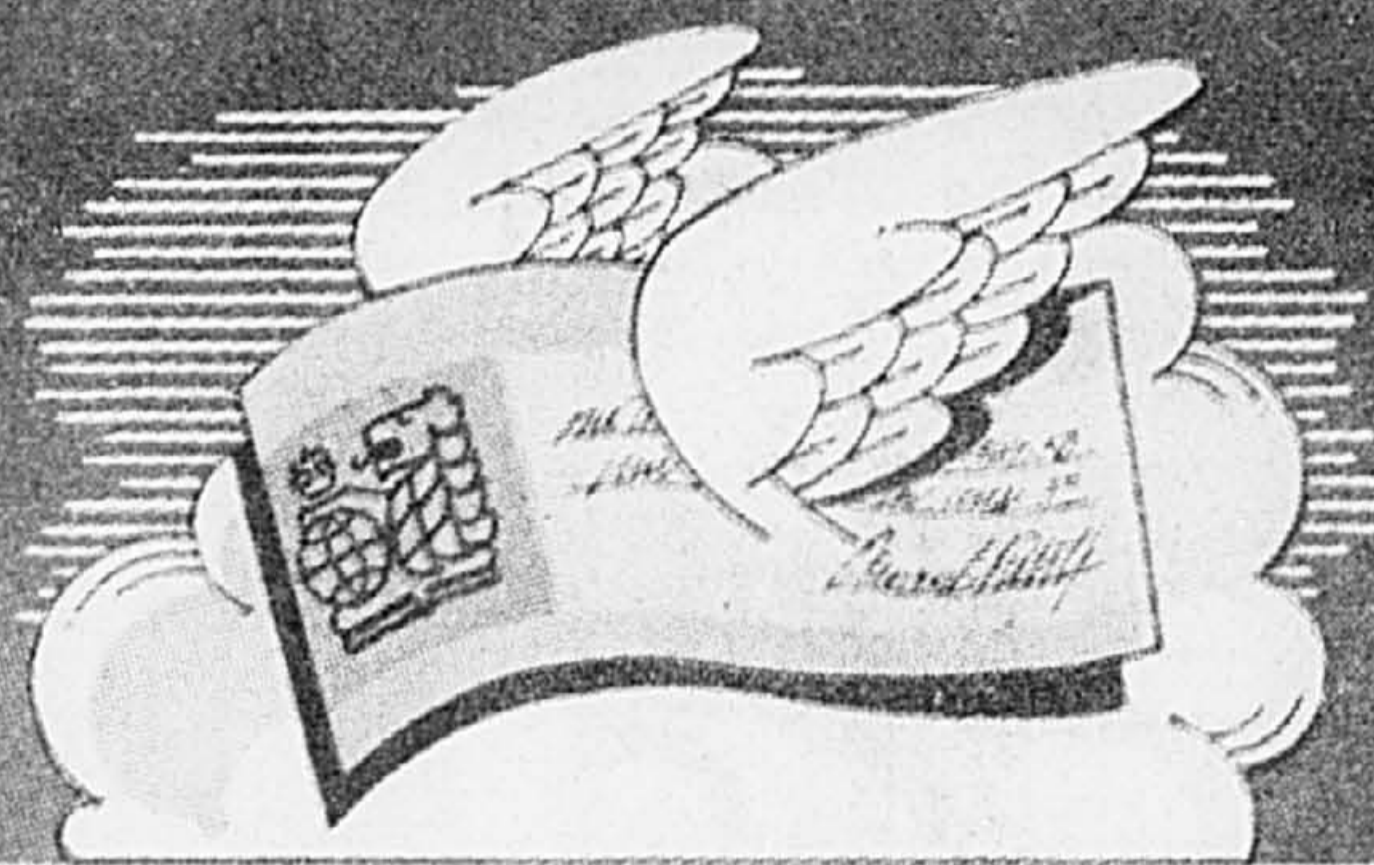
- 45% aux gagnants
- 20% aux entreprises et travailleurs québécois
- 35% au gouvernement du Québec

Voici *Signature* un compte de chèques à intérêt quotidien qui travaille pour vous... tous les jours!



**Vous touchez
L'INTÉRÊT QUOTIDIEN
tous les mois.**

À la fermeture des bureaux, chaque jour, on calcule l'intérêt de votre compte de chèques SIGNATURE. Cet intérêt qui, forcément, varie selon votre solde, est porté à votre compte à la fin de chaque mois. Vous le retrouvez sur votre relevé de compte mensuel.



**Vous recevez
VOS CHÈQUES TRAITÉS
tous les mois.**

Vous recevez vos chèques traités du mois en même temps que votre relevé de compte mensuel. Sans frais supplémentaires. La plupart des banques n'offrent pas ce service aux utilisateurs de leur compte de chèques à intérêt quotidien.



**Vous êtes "couvert" contre
LES DÉCOUVERTS
moyennant \$1.00!**

Moyennant \$1.00 par mois seulement, vous pouvez obtenir, avec votre compte de chèques SIGNATURE, une protection complète contre les découverts. Jusqu'à un certain plafond, cela s'entend. Il suffit, justement, de vous "entendre" là-dessus avec votre Banque Royale.

**Seule la Banque Royale vous offre
UN COMPTE DE CHÈQUES À INTÉRÊT
QUOTIDIEN comme celui-là.**



BANQUE ROYALE

"Parlez-moi d'une banque... Royale!"

